

## Promouvoir le travail décent dans l'industrie chimique: Initiatives novatrices



**GDFCI/2013**

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Département des activités sectorielles

## **Promouvoir le travail décent dans l'industrie chimique: Initiatives novatrices**

**Document d'information en vue du Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent et productif dans l'industrie chimique**

(Genève, 26-28 novembre 2013)

Genève, 2013

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL, GENÈVE

Copyright © Organisation internationale du Travail 2013

Première édition 2013

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubdroit@ilo.org](mailto:pubdroit@ilo.org). Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site [www.ifro.org](http://www.ifro.org) afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

---

*Promouvoir le travail décent dans l'industrie chimique: Initiatives novatrices*: Document d'information en vue du Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent et productif dans l'industrie chimique, Genève, 26-28 novembre 2013, Bureau international du Travail, Département des activités sectorielles. Genève, BIT, 2013.

ISBN 978-92-2-227894-7 (imprimé)

ISBN 978-92-2-227895-4 (pdf Web)

Egalement disponible en anglais: *Promoting decent work in the chemical industry: Innovative initiatives*, ISBN 978-92-2-127894-8 (print), ISBN 978-92-2-127895-5 (pdf Web), Genève, 2013; et en espagnol: *Promover el trabajo decente en la industria química: Iniciativas innovadoras*, ISBN 978-92-2-327894-6 (print), ISBN 978-92-2-327895-3 (pdf Web), Genève, 2013.

industrie chimique / emploi / travail décent / travailleur de l'industrie chimique / conditions de travail / enseignement professionnel / formation professionnelle / sécurité du travail / santé au travail / relations de travail

08.12.1

Photographies de la page de couverture: BASF SE.

*Données de catalogage du BIT*

---

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org).

Visitez notre site Web: [www.ilo.org/publns](http://www.ilo.org/publns).

---

Imprimé par le Bureau international du Travail, Genève, Suisse

---

## Contents Table des matières Indice

|   | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Remerciements .....   | vii         |
| Résumé .....  | ix          |
| Abréviations et acronymes .....   | xi          |
| Introduction .....  | 1           |
| Rappel des faits .....  | 2           |
| Contexte et grandes lignes du document .....  | 2           |
| 1. Initiatives novatrices dans l'industrie chimique .....   | 5           |
| 2. Evolution de l'emploi .....  | 9           |
| 2.1. Evolution récente de l'emploi .....  | 9           |
| 2.2. Initiatives du secteur pour accroître l'employabilité .....  | 12          |
| 2.2.1. Initiatives de recrutement .....   | 12          |
| 2.2.2. Accroître la notoriété de la marque .....  | 12          |
| 2.3. Améliorer les conditions de travail pour conserver les travailleurs qualifiés .....                                | 13          |
| 2.4. Initiatives en faveur des emplois verts .....  | 14          |
| 3. Formation et enseignement professionnels .....   | 17          |
| 3.1. Initiatives en faveur de la formation et de l'enseignement professionnels<br>dans l'industrie chimique .....       | 17          |
| 3.2. Apprentissages .....   | 18          |
| 3.3. Partenariats dans l'éducation .....  | 19          |
| 3.4. Formation axée sur les petites et moyennes entreprises .....   | 20          |
| 4. Gestion des produits chimiques .....   | 22          |
| 4.1. Initiatives mondiales en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques .....                             | 22          |
| 4.2. Projets lancés dans le cadre de l'initiative <i>Responsible Care</i> .....   | 24          |
| 4.3. Se protéger des produits chimiques dangereux .....   | 26          |
| 4.3.1. Les problèmes qui se posent en matière de sécurité et de santé<br>au travail .....                               | 26          |
| 4.3.2. Protection contre les risques présentés par les produits chimiques<br>dangereux, au niveau de l'entreprise ..... | 28          |
| 4.3.3. Protection contre les risques présentés par les produits chimiques<br>dangereux, au niveau international .....   | 30          |

---

|   | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| 5. Relations professionnelles.....                                | 34          |
| 5.1. Le rôle de la négociation collective sectorielle .....       | 34          |
| 5.2. Faire face au vieillissement de la main-d'œuvre .....        | 34          |
| 5.3. Sous-traitance et convention collective.....                 | 35          |
| 5.4. Dialogue social et accords-cadres à l'échelle mondiale ..... | 36          |
| 5.5. Initiatives volontaires .....                                | 37          |

---

## Remerciements

Le présent document est publié sous la responsabilité du Bureau international du Travail. Il a été établi par Yasuhiko Kamakura, membre du personnel du BIT. Le BIT tient à remercier le Comité international des relations professionnelles des employeurs de l'industrie chimique (LRC), l'Organisation internationale des employeurs (OIE), l'IndustriALL Global Union (IndustriALL) et la Confédération syndicale internationale (CSI), qui lui ont communiqué des données et informations précieuses. Plusieurs collègues du BIT, et notamment M<sup>me</sup> Annie van Klaveren, M<sup>me</sup> Christine Evans-Klock, M<sup>me</sup> Emily Sims, M. Edmundo Werna, M. Moussa Oumarou, M. Michael Axman, M. Seiji Machida, M. Tsuyoshi Kawakami, M. Pavan Baichoo, M. Youcef Ghellab, M. Konstantinos Papadakis, M. Luc Demaret et M. Roy Chacko, ont également formulé des remarques utiles.



---

## Résumé

L'industrie chimique a lancé des initiatives novatrices afin de promouvoir le travail décent tout en renforçant la durabilité. Cette dernière est un impératif opérationnel pour le secteur, et nombre d'entreprises ont mis en place une stratégie et/ou une politique de durabilité.

La crise économique mondiale a eu un effet marqué sur l'emploi dans l'industrie chimique: de nombreux travailleurs, à tous les niveaux, ont perdu leur emploi, et la reprise économique ne devrait pas donner lieu à une amélioration immédiate de la situation à cet égard. Beaucoup de travailleurs sont surqualifiés ou sous-qualifiés. Le ralentissement de l'activité économique a cependant fourni à l'industrie chimique l'occasion d'accroître son avantage concurrentiel par le biais d'initiatives visant à rendre le secteur plus compétitif, productif et rentable. Ces initiatives volontaires permettent à cette industrie de créer une culture d'entreprise où la flexibilité, la productivité et la qualité de vie individuelle sont de plus en plus valorisées. Pour faciliter le recrutement, les entreprises du secteur développent des programmes de stage et des programmes postdoctoraux; elles ont également mis en place des outils de recrutement en ligne pour attirer l'attention des jeunes gens qualifiés et ont notamment lancé des initiatives stratégiques destinées à améliorer leur image de marque auprès des femmes et des jeunes travailleurs ainsi que des consommateurs et des utilisateurs de la filière. Les entreprises ont aussi amélioré leurs politiques en matière de ressources humaines, afin de mieux répondre aux besoins réels des travailleurs pour ce qui est de la flexibilité des horaires de travail et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Par ailleurs, les initiatives de l'industrie chimique dans le domaine des emplois verts créent actuellement des emplois et en créeront encore davantage à l'avenir.

Le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT concerne l'industrie chimique à bien des égards, et notamment en matière de formation et d'enseignement professionnels. Dans de nombreux pays, l'industrie collabore avec le gouvernement et les partenaires sociaux à la mise en œuvre d'initiatives novatrices dans ce domaine. Certaines de ces initiatives débordent du cadre national et visent à améliorer l'employabilité et la mobilité au niveau régional: c'est le cas de l'accord-cadre européen sur les profils de compétences pour les opérateurs de processus et les superviseurs de premier niveau dans l'industrie chimique, des initiatives du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (CCASG) au Moyen-Orient et de la stratégie mise en œuvre par des syndicats dans six pays d'Afrique subsaharienne. Seul l'investissement à long terme de ressources considérables dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques peut permettre à l'industrie chimique de rester compétitive, et les gouvernements jouent un rôle important en assurant la direction et le suivi de ces initiatives.

L'utilisation inconsidérée des produits chimiques peut avoir des conséquences néfastes pour l'homme et l'environnement. De plus, le progrès technique fait courir de nouveaux risques professionnels. La convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, de l'OIT et les accords multilatéraux sur l'environnement qui ont été adoptés devraient continuer de coordonner et guider les travaux entrepris pour améliorer la gestion des produits chimiques à l'échelle du globe. D'autres instruments réglementaires internationaux et régionaux ont été instaurés – tels que la réglementation de l'Union européenne concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) et le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) –, qui peuvent favoriser l'adoption d'une approche conséquente et cohérente. Les initiatives volontaires de l'industrie chimique, et en particulier l'initiative *Responsible Care*, peuvent contribuer à renforcer les mécanismes et systèmes mondiaux d'échange d'informations sur les produits chimiques et sur les meilleurs moyens d'améliorer la sécurité et la santé au travail en garantissant l'application de la législation pertinente en vigueur. Toutefois, la

---

mise en application d'un tel système au niveau mondial a posé un certain nombre de problèmes. Il importe donc d'encourager la collaboration et la coordination entre les initiatives volontaires, la convention n° 170 et les accords multilatéraux sur l'environnement, en insistant sur la nécessité de promouvoir la ratification et l'application des instruments de l'OIT concernant la sécurité et la santé au travail ainsi que le SGH.

L'un des avantages indéniables des initiatives volontaires est qu'elles ont permis à l'industrie chimique d'acquérir une certaine flexibilité pour faire face aux problèmes posés. Cette souplesse est aussi un atout pour les petites et moyennes entreprises (PME): ces initiatives peuvent en effet leur donner une bonne occasion d'investir. Et s'il est possible que les initiatives volontaires présentent une certaine disparité du fait de leur évolution dans des contextes régionaux et nationaux différents, elles peuvent cependant contribuer très utilement à la progression du travail décent dans le secteur en assurant la promotion des droits fondamentaux au travail et de diverses autres questions relatives au milieu de travail.

Le dialogue social peut constituer un moyen efficace de remédier aux conséquences négatives d'ordre économique, social et politique de la crise financière mondiale qui persiste et de renforcer la confiance entre les mandants tripartites en vue d'affronter les défis actuels et à venir de l'industrie chimique. Un juste équilibre s'impose entre les initiatives volontaires et les législations mondiales et nationales, et les gouvernements comme les organisations d'employeurs et de travailleurs ont chacun un rôle essentiel à jouer dans ce domaine.

---

## Abréviations et acronymes

|                |  |
|----------------|--|
| ACC            | Conseil américain de la chimie   |
| ACGIH          | Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  |
| ACI            | accords-cadres internationaux  |
| ADNOC          | Société pétrolière nationale d'Abou Dhabi  |
| BAVC           | Fédération allemande des associations des employeurs de la chimie  |
| BIT            | Bureau international du Travail  |
| BRICS (groupe) | Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud  |
| CCASG          | Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe   |
| CCG            | Conseil de coopération du Golfe  |
| CEE            | Commission économique pour l'Europe (ONU)  |
| Cefic          | Conseil européen de l'industrie chimique   |
| CEI            | Communauté d'Etats indépendants  |
| CGIL           | Confédération générale italienne du travail  |
| CIEL           | Center for International Environmental Law   |
| CISL           | Confédération italienne des syndicats de travailleurs  |
| CITI           | Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique                          |
| CLP            | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Union européenne) |
| CNUED          | Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement   |
| CSERGE         | Centre for Social and Economic Research on the Environment   |
| CSI            | Confédération syndicale internationale   |
| DNEL           | doses dérivées sans effet  |
| ECEG           | Groupe européen des employeurs de la chimie  |
| ECHA           | Agence européenne des produits chimiques   |
| ECOSOC         | Conseil économique et social (ONU)   |
| EIROnline      | Observatoire européen des relations industrielles en ligne   |
| EMCEF          | Fédération des travailleurs des mines, de la chimie et de l'énergie  |
| Eurofound      | Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail   |
| FECC           | Fédération européenne du commerce des produits chimiques   |
| G20            | Groupe des vingt   |
| GC/HSSC        | Groupe de coordination pour l'harmonisation des systèmes de classification des substances chimiques                      |
| HSE            | Direction de la santé et de la sécurité (Royaume-Uni)  |
| ICCA           | Conseil international des associations de la chimie  |

---

|              |  |
|--------------|--|
| ICEM         | Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (faisant désormais partie d'IndustriALL)         |
| IG BCE       | Syndicat des mines, de la chimie et de l'énergie (syndicat allemand de l'industrie chimique)   |
| ILO-OSH 2001 | Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail   |
| IndustriALL  | IndustriALL Global Union   |
| IOMC         | Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques  |
| ISO          | Organisation internationale de normalisation   |
| KAUST        | Université des sciences et technologies du Roi Abdallah  |
| LRC          | Comité international des relations professionnelles des employeurs de l'industrie chimique   |
| OCDE         | Organisation de coopération et de développement économiques  |
| OIE          | Organisation internationale des employeurs   |
| OIT          | Organisation internationale du Travail   |
| ONUDI        | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  |
| PERI         | Institut de recherche en économie politique  |
| PIB          | produit intérieur brut   |
| PME          | petites et moyennes entreprises  |
| PNUE         | Programme des Nations Unies pour l'environnement   |
| RCMS         | Système de gestion <i>Responsible Care</i>   |
| REACH        | Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Union européenne) |
| RSE          | responsabilité sociale des entreprises   |
| SAICM        | Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques   |
| SASSMAQ      | <i>Sistema de avaliação de saúde, segurança, meio ambiente e qualidade</i> (système d'évaluation en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de qualité) (Brésil) |
| SGH          | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques   |
| SST          | sécurité et santé au travail   |
| UGL          | Union générale du travail (Italie)   |
| UIL          | Union des travailleurs italiens  |
| UNCETDG/GHS  | Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (ONU)                  |
| UNITAR       | Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche   |

---

## Introduction

Le présent document de réflexion a été établi par le BIT pour servir de base à la discussion au Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent et productif dans l'industrie chimique, qui se tiendra à Genève du 26 au 28 novembre 2013.

A la 310<sup>e</sup> session (mars 2011) du Conseil d'administration du BIT, il a été proposé d'organiser un forum de dialogue mondial dans le but suivant:

... discuter d'initiatives à prendre en vue de promouvoir le travail décent et productif dans l'industrie chimique. Ce forum étudierait la possibilité de lancer des initiatives propres à favoriser le dialogue social afin que les industries chimique et pharmaceutique deviennent plus performantes en la matière, en particulier dans les petites et moyennes entreprises.

Souscrivant à la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales)<sup>1</sup>, le débat pourra évaluer dans quelle mesure les initiatives concernant la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et les relations avec les initiatives volontaires émergentes pourraient être encouragées aux niveaux mondial et national dans les industries chimique et pharmaceutique<sup>2</sup>.

A sa 317<sup>e</sup> session (mars 2013), le Conseil d'administration a décidé que le forum se tiendrait «sur trois jours du 26 au 28 novembre 2013. Le Bureau propose que le forum soit composé de huit représentants des employeurs et de huit représentants des travailleurs. Tous les gouvernements seraient invités à envoyer des représentants<sup>3</sup>.»

<sup>1</sup> BIT: *Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales)*, quatrième édition (Genève, 2006), [http://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS\\_094386/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_094386/lang--fr/index.htm) (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>2</sup> BIT: *Programme des activités sectorielles: Propositions pour 2012-13*, document du Conseil d'administration GB.310/STM/1, 310<sup>e</sup> session, mars 2011 (Genève), paragr. 25 et 26, [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_151421.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_151421.pdf) (consulté le 30 juillet 2013). Voir aussi BIT: *Rapport de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes*, document du Conseil d'administration GB.310/14(Rev.), 310<sup>e</sup> session, mars 2011 (Genève), paragr. 58, [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_153416.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_153416.pdf) (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>3</sup> BIT: *Programme des activités sectorielles 2012-13*, document du Conseil d'administration GB.317/POL/4, 317<sup>e</sup> session, mars 2013 (Genève), paragr. 15-17, [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_204876.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_204876.pdf) (consulté le 30 juillet 2013).

---

## Rappel des faits

En 2011, l'OIT a organisé la réunion tripartite sur la promotion du dialogue social sur la restructuration et ses effets sur l'emploi dans les industries chimique et pharmaceutique. La réunion a examiné les questions suivantes: effets de la restructuration sur l'emploi dans ces secteurs d'activité; formation professionnelle et éducation; et dialogue social en faveur de l'instauration d'un climat favorable à l'amélioration des relations professionnelles pendant la restructuration de ces industries. La réunion a adopté à l'unanimité les conclusions, et notamment ce qui suit:

Le dialogue social joue un rôle essentiel pour assurer le succès des processus de restructuration dans les industries chimique et pharmaceutique ... Dans le contexte de la restructuration, une bonne pratique de dialogue social exige aussi que le calendrier et le contenu du processus soient clairement définis dans le cadre de consultations entre les employeurs, les travailleurs et leurs représentants. Pour que le dialogue soit efficace, il doit être mené conformément à la législation et à la pratique nationales ainsi qu'aux principes et normes de l'OIT applicables. Les bonnes pratiques de dialogue social en vigueur dans certains pays fournissent de précieux modèles, qui pourraient être documentés et diffusés pour informer les partenaires sociaux sectoriels d'autres pays. Parmi d'autres objectifs, le dialogue social lié à la restructuration devrait chercher à élargir les possibilités d'emploi offrant des conditions de travail décent et à améliorer l'employabilité des travailleurs grâce à un investissement plus important dans l'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous les travailleurs, tout en visant dans le même temps à renforcer la compétitivité des entreprises dans les industries chimique et pharmaceutique <sup>4</sup>.

Dans ces conclusions, il est aussi indiqué que «le travail décent, tel que défini par l'OIT, présente tout autant d'intérêt pour les petites et moyennes entreprises (PME) que pour les autres dans les industries chimique et pharmaceutique. Le dialogue social devrait être mené aux niveaux appropriés dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille <sup>5</sup>...» On y souligne la nécessité de discuter des initiatives visant à promouvoir le travail décent dans l'industrie chimique.

## Contexte et grandes lignes du document

Faisant suite aux discussions qui ont eu lieu lors de la réunion tripartite sectorielle précédente sur l'industrie chimique, le présent document porte principalement sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent dans ce secteur et, dans une certaine mesure, sur les lois et règlements particulièrement importants à cet égard.

Le document compte cinq chapitres. Dans le chapitre 1, on cherche à déterminer comment la durabilité contribue à promouvoir le travail décent dans l'industrie chimique. Les chapitres 2 à 5 portent sur l'évolution de l'emploi, l'enseignement et la formation professionnels, la bonne gestion des produits chimiques et les relations professionnelles.

Le document suit de près la Déclaration sur les entreprises multinationales – instrument sans caractère contraignant qui cherche à promouvoir les bonnes pratiques des entreprises et à encourager la contribution que les entreprises peuvent apporter au progrès économique et social en se fondant sur le respect et la promotion des normes

<sup>4</sup> BIT: *Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social sur la restructuration et ses effets sur l'emploi dans les industries chimique et pharmaceutique, Note sur les travaux* (Genève, 2012) [http://www.ilo.org/sector/activities/sectoral-meetings/WCMS\\_175205/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/sector/activities/sectoral-meetings/WCMS_175205/lang--fr/index.htm) (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>5</sup> *Ibid.*

---

internationales du travail. Adoptée en 1977 puis modifiée en 2000 et 2006, la déclaration prend en compte les objectifs de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi de 1998. En tant qu'instrument de portée universelle, la Déclaration sur les entreprises multinationales est pertinente tant pour les pays d'accueil, où ces entreprises opèrent, que pour les pays d'origine, où elles ont leur siège. Les gouvernements des pays d'origine des entreprises multinationales devraient les encourager à adopter de bonnes pratiques sociales, et les pays d'accueil devraient favoriser un contexte qui incite les entreprises multinationales et les autres entreprises à faire en sorte de promouvoir le travail décent, conformément aux normes internationales du travail et à la législation nationale en vigueur. Tant les gouvernements des pays d'accueil que ceux des pays d'origine devraient être prêts à se consulter mutuellement, si nécessaire, sur l'initiative des uns ou des autres. La Déclaration sur les entreprises multinationales donne des orientations aux gouvernements et aux entreprises dans cinq domaines: politique générale, emploi, formation, conditions de travail et de vie et relations professionnelles. Aux fins du présent document, la section «conditions de travail et de vie» met notamment l'accent sur la bonne gestion des produits chimiques, étant donné l'importance de cette question dans le cadre de l'industrie chimique.



---

## 1. Initiatives novatrices dans l'industrie chimique

1. En 2011, les ventes de produits chimiques dans le monde ont représenté 2 744 milliards d'euros (environ 3 600 milliards de dollars des Etats-Unis). L'industrie chimique est à la base de pratiquement tous les secteurs de l'économie. Dans l'Union européenne, les principaux utilisateurs industriels de produits chimiques sont les secteurs des produits en caoutchouc et en plastique, de la construction, des pâtes et papiers, et de l'automobile. Près des deux tiers des produits chimiques sont fournis aux secteurs industriels, dont celui de la construction, et plus d'un tiers est destiné aux autres secteurs – agriculture, santé et action sociale, services et autres activités commerciales, etc <sup>1</sup>.
2. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la production chimique mondiale (production et expédition) s'élevait à 171 milliards de dollars E.-U. en 1970. En 2010, elle était passée à 4 120 milliards de dollars E.-U. Alors que les ventes annuelles de produits chimiques à l'échelle mondiale se sont accrues pendant la période 2000-2009, la part des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a baissé (passant de 77 à 63 pour cent), tandis que celle du groupe BRICS <sup>2</sup> a augmenté (passant de 13 à 28 pour cent). Les ventes mondiales de produits chimiques devraient s'accroître de 3 pour cent par an d'ici à 2050 <sup>3</sup>.
3. Le présent document présente les initiatives novatrices prises par les acteurs de l'industrie chimique pour promouvoir à la fois le travail décent et la durabilité. Selon sa définition, le développement durable repose sur trois piliers, à savoir les piliers social, environnemental et économique <sup>4</sup>. Le travail décent est un élément important du développement durable. Pour citer le BIT:

La notion de travail décent résume les aspirations de tout travailleur: possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille. Le travail décent donne aux individus la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société, ainsi que la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur leur existence. Il suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Conseil européen de l'industrie chimique (Cefic): *Facts and figures 2012: The European chemicals industry in a worldwide perspective* (Bruxelles, 2012).

<sup>2</sup> Les cinq pays du groupe BRICS sont le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

<sup>3</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE): *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050: Les conséquences de l'inaction* (Paris, 2012).

<sup>4</sup> Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED): Action 21, Rio de Janeiro, Brésil, 3-14 juin 1992.

<sup>5</sup> BIT: *Travail décent*, <http://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm> (consulté le 30 juillet 2013).

- 
4. Parce qu'elles favorisent avant tout le développement des personnes en tant qu'êtres humains, les normes internationales du travail sont un moyen d'accéder au travail décent. Dans la Déclaration de Philadelphie de 1944, la communauté internationale a reconnu que «le travail n'est pas une marchandise»<sup>6</sup>. Le travail fait partie de la vie quotidienne de tous et est essentiel à la dignité, au bien-être et au développement des personnes en tant qu'êtres humains. Le développement économique devrait inclure la création d'emplois et de conditions de travail permettant à chacun de travailler dans la liberté, la sécurité et la dignité. Autrement dit, le développement économique n'est pas une fin en soi, mais vise à améliorer la vie des personnes; les normes internationales du travail servent à s'assurer que l'amélioration de la vie et de la dignité humaines reste l'objectif principal.
  5. Certaines des conventions, recommandations et déclarations de l'OIT sont utiles pour promouvoir le travail décent dans l'industrie chimique. Les normes sur l'orientation et la formation professionnelles sont, entre autres, les suivantes: la convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974; la convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, et la recommandation (n° 195) sur le même sujet, 2004. Les normes sur la sécurité et la santé au travail et sur la protection contre certains types de risques sont notamment les suivantes: la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; le Protocole de 2002 relatif à cette convention; la recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; la convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, et la recommandation (n° 171) correspondante, 1985; la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, et la recommandation (n° 197) correspondante, 2006; la recommandation (n° 194) sur la liste des maladies professionnelles, 2002; la convention (n° 139) sur le cancer professionnel, 1974, et la recommandation (n° 147) correspondante, 1974; la convention (n° 148) sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977, et la recommandation (n° 156) correspondante, 1977; la convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, et la recommandation (n° 177) correspondante, 1990; la convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993, et la recommandation (n° 181) correspondante, 1993. On peut aussi mentionner la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi (1998)<sup>7</sup> et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales)<sup>8</sup>.
  6. Assurément, la dégradation de l'environnement et le changement climatique vont obliger de plus en plus les entreprises et les marchés du travail à réagir et s'adapter, mais il ne sera pas possible de parvenir à des économies écologiquement viables sans la contribution active du monde du travail. L'environnement et le progrès social ne doivent plus être considérés comme des fondements distincts d'un développement durable, mais plutôt comme deux dimensions étroitement liées l'une à l'autre. Grâce à une approche ainsi intégrée, la recherche de la durabilité environnementale ouvre une large voie au

<sup>6</sup> BIT: *Constitution de l'OIT*, [http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:62:0::NO:62:P62\\_LIST\\_ENTRIE\\_ID:2453907:NO](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:62:0::NO:62:P62_LIST_ENTRIE_ID:2453907:NO) (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>7</sup> BIT: *Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi*, <http://www.ilo.org/declaration/thedeclaration/textdeclaration/lang--fr/index.htm> (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>8</sup> BIT: *Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales)*, quatrième édition (Genève, 2006), [http://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS\\_094386/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_094386/lang--fr/index.htm) (consulté le 30 juillet 2013).

---

développement, avec des emplois de meilleure qualité et plus nombreux, avec l'inclusion sociale et avec la réduction de la pauvreté <sup>9</sup>.

7. Selon une enquête effectuée en 2012 par *ICIS Chemical Business* et l'entreprise de biotechnologie Genomatica, 54 pour cent des plus de 700 entreprises chimiques interrogées indiquent que, désormais, elles disposent d'une stratégie et/ou d'une politique de durabilité. En ce qui concerne l'application concrète de pratiques durables:

... la principale initiative depuis cinq ans a été l'amélioration des processus de fabrication, en particulier pour réduire la consommation d'énergie et les déchets. C'est ce qu'indiquent pas moins de 75 pour cent des répondants. Autres initiatives importantes: réduction/élimination des produits chimiques toxiques (selon 47 pour cent des répondants) et recours accru à des éléments d'origine biologique et renouvelable dans les produits (44 pour cent) <sup>10</sup>.

8. On s'attache davantage à améliorer la performance en matière de santé et de sécurité depuis l'enquête précédente de 2009: en 2012, 63 pour cent des répondants ont considéré que c'était important, contre 20 pour cent seulement en 2009.
9. L'industrie chimique estime donc que la durabilité est un impératif économique qui oriente la stratégie économique. Intégrer la durabilité dans les activités quotidiennes et réorienter les gammes de produits et l'innovation vers des solutions qui répondent aux besoins du développement humain est essentiel à la croissance et à la viabilité à long terme. Grâce à des initiatives durables novatrices, le secteur utilise plus efficacement les ressources et diminue les émissions de dioxyde de carbone et la consommation d'énergie.
10. L'entreprise pétrochimique brésilienne Braskem fait en sorte que la canne à sucre utilisée dans la production soit cultivée d'une manière durable et socialement responsable. DuPont affirme qu'elle s'est fixé pour objectif de doubler et de porter à 640 millions de dollars E.-U. le montant des investissements consacrés à la recherche et développement dans des programmes qui comportent des avantages environnementaux directs et quantifiables pour ses clients et consommateurs et d'accroître d'au moins 2 milliards de dollars E.-U., d'ici à 2015, le montant annuel des ventes de produits qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre. L'objectif d'Eastman à l'horizon 2015 est que les deux tiers du chiffre d'affaires qu'elle tire de nouveaux produits proviennent de produits plus durables. BASF espère, pour 2020, des ventes représentant environ 30 milliards d'euros fondées sur les innovations introduites ces dix dernières années, dont beaucoup seront des activités axées sur des solutions durables, les bénéfices attendus avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement s'élevant à 7 milliards d'euros <sup>11</sup>.

<sup>9</sup> BIT: *Développement durable, travail décent et emplois verts*, Rapport V, Conférence internationale du Travail, 102<sup>e</sup> session, Genève, 2013.

<sup>10</sup> J. Baker: «Green concepts take firm root», rapport spécial: Enquête sur la durabilité, dans *ICIS Chemical Business* (Sutton, Surrey), 21-27 janv. 2013, pp. 27 à 30.

<sup>11</sup> R. Coons: «Sustainability: Solving global challenges», dans *IHS Chemical Week* (Englewood, Colorado), 1<sup>er</sup> avril 2013.

- 
- 11.** La durabilité bénéficie aussi aux travailleurs de l'industrie chimique en leur donnant des emplois. A l'échelle mondiale, l'industrie chimique a créé près de 20 millions d'emplois et pourrait en créer davantage (ce point est examiné au chapitre 2). Le développement durable a également permis d'accroître les salaires, ce qui favorise le travail décent dans le secteur. De 1999 à 2008, 66 Etats Membres de l'OIT sur 72 auraient enregistré une hausse des salaires réels <sup>12</sup>.
  - 12.** Dans le contexte de l'industrie chimique, les initiatives novatrices ont un caractère contraignant (législation, par exemple) ou facultatif (responsabilité sociale des entreprises ou recueils de directives pratiques, par exemple). Ces deux points sont examinés de plus près dans les chapitres 4 et 5.

<sup>12</sup> BIT: *La restructuration, l'emploi et le dialogue social dans les entreprises des industries chimique et pharmaceutique*, rapport soumis aux fins de discussion à la Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social sur la restructuration et ses effets sur l'emploi dans les industries chimique et pharmaceutique (24-27 octobre 2011) (Genève), [http://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS\\_164944/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/sector/Resources/publications/WCMS_164944/lang--fr/index.htm) (consulté le 30 juillet 2013).

---

## 2. Evolution de l'emploi

### 2.1. Evolution récente de l'emploi

13. Cinq ans après le début de la crise financière mondiale, l'économie mondiale ne croît pas encore à un rythme qui permettrait de créer un nombre suffisant de possibilités d'emplois décents pour revenir aux niveaux d'emploi d'avant la crise. Récemment, la Banque mondiale a davantage pris la mesure du rôle central de l'emploi et d'une croissance économique n'excluant personne<sup>1</sup>. Dans beaucoup de régions, la crise s'est traduite par une hausse du chômage, a généré de l'incertitude et a eu des effets négatifs sur un grand nombre de travailleurs et d'entreprises. Cela a conduit, en juin 2009, à l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi, qui a été ensuite approuvé par le G20 (Groupe des 20 ministres des finances et gouverneurs de banques centrales) dans le cadre de son action pour affronter la crise. Les principes énoncés dans ce pacte s'appliquent à l'industrie chimique, y compris celui qui vise à «favoriser la création d'emplois et aider les personnes à retrouver du travail»<sup>2</sup>.
14. La crise économique mondiale a entraîné des pertes d'emplois dans le secteur. Selon l'*Annuaire international des statistiques industrielles de 2013 (International Yearbook of Industrial Statistics 2013)* publié par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le secteur des produits chimiques de base dans 26 Etats Membres (sur 55 Etats pour lesquels on dispose de données fiables) a perdu près de 50 000 emplois entre 2009 et 2010<sup>3</sup>. La plupart de ces pays se trouvent en Europe (voir tableau 1). Ces suppressions ont touché toutes les catégories de travailleurs (ingénieurs chimistes, chimistes, cadres, travailleurs de la production, scientifiques, etc.)<sup>4</sup>.

Tableau 1. Nombre de travailleurs dans le secteur des produits chimiques de base, certains pays, 2007-2010

| Pays           | 2007   | 2008    | 2009    | 2010   | Evolution entre 2009 et 2010 (année la plus récente) |
|----------------|--------|---------|---------|--------|--|
| Afrique du Sud | 21 100 | 20 700  | 19 900  | –      | –  |
| Albanie        | 3 921  | 3 742   | 3 492   | 3 530  | 38   |
| Allemagne      | –      | 170 800 | 176 200 | –      | 5 400  |
| Australie      | –      | –       | 9 100   | 10 000 | 900  |

<sup>1</sup> Banque mondiale: *Rapport sur le développement dans le monde 2013: Emplois* (Washington, DC, 2012).

<sup>2</sup> BIT: *Surmonter la crise: Un Pacte mondial pour l'emploi*, adopté par la Conférence internationale du Travail à sa 98<sup>e</sup> session, Genève, 19 juin 2009, Partie III, paragr. 11, <http://www.ilo.org/jobspact/lang--fr/index.htm> (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>3</sup> ONUDI: *International Yearbook of Industrial Statistics 2013* (Edward Elgar, Cheltenham, Gloucester, 2013).

<sup>4</sup> S. Rovner: «Tepid recovery curtails hiring», dans *Chemical and Engineering News (C&EN)* (Washington, DC), vol. 90, n<sup>o</sup> 45, 5 nov. 2012, pp. 45-49.

| <b>Pays</b>                              | <b>2007</b> | <b>2008</b> | <b>2009</b> | <b>2010</b> | <b>Evolution entre<br/>2009 et 2010<br/>(année la plus<br/>récente)</b> |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|---|
| Autriche                                 | -           | 6 367       | 6 347       | -           | -20   |
| Azerbaïdjan                              | 7 699       | 7 206       | 6 829       | 7 130       | 301   |
| Bélarus                                  | 56 968      | 56 069      | 56 695      | 63 243      | 6 548   |
| Belgique                                 | -           | 24 931      | 24 906      | -           | -25   |
| Botswana                                 | 1 025       | 1 577       | 894         | 1 231       | 337   |
| Brésil                                   | 222 293     | 264 744     | 220 438     | 213 238     | -7 200  |
| Bulgarie                                 | -           | 4 735       | 3 879       | 3 767       | -112  |
| Canada                                   | -           | 31 000      | 28 000      | -           | -3 000  |
| Chine                                    | 2 212 000   | 2 423 000   | 2 385 000   | 2 514 000   | 129 000   |
| Chypre                                   | -           | 777         | 776         | 832         | 56  |
| Colombie                                 | 7 687       | 7 819       | 7 213       | 8 165       | 952   |
| Croatie                                  | -           | 4 359       | 4 544       | 4 114       | -430  |
| Danemark                                 | -           | 4 003       | 3 836       | -           | -167  |
| Espagne                                  | -           | 32 500      | 28 900      | -           | -3 600  |
| Estonie                                  | -           | 900         | 900         | 1 300       | 400   |
| Ex-République yougoslave<br>de Macédoine | 358         | 326         | 293         | 325         | 32  |
| Finlande                                 | -           | 14 646      | 8 136       | -           | -6 510  |
| France                                   | -           | 66 400      | 68 500      | -           | 2 100   |
| Géorgie                                  | 3 015       | 3 082       | 3 017       | 3 198       | 181   |
| Hongrie                                  | -           | 8 260       | 8 045       | -           | -215  |
| Inde                                     | -           | 231 100     | 232 400     | -           | 1 300   |
| République islamique d'Iran              | 30 215      | 43 787      | 50 962      | -           | 7 175   |
| Irlande                                  | -           | 4 141       | 1 614       | -           | -2 527  |
| Israël                                   | -           | 4 300       | 4 800       | -           | 500   |
| Italie                                   | -           | 41 300      | 39 700      | -           | -1 600  |
| Japon                                    | -           | 119 000     | 120 000     | 118 000     | -2 000  |
| Jordanie                                 | 3 641       | 3 493       | 3 889       | 3 773       | -116  |
| Kirghizistan                             | 1 704       | 1 489       | 1 179       | 996         | -183  |
| Koweït                                   | 2 865       | 3 307       | 3 731       | 3 867       | 136   |
| Lettonie                                 | 575         | 699         | 661         | 798         | 137   |
| Lituanie                                 | 4 175       | 4 231       | 3 955       | 3 548       | -407  |
| Malaisie                                 | -           | -           | 36 400      | 40 200      | 3 800   |
| Maroc                                    | 8 143       | 9 061       | 11 002      | 10 786      | -216  |
| Mexique                                  | -           | 35 700      | 36 600      | 36 700      | 100   |
| Nouvelle-Zélande                         | 3 010       | 2 990       | 3 070       | -           | 80  |
| Oman                                     | 1 423       | 1 653       | 1 998       | 2 106       | 108   |
| Pays-Bas                                 | -           | 23 799      | 26 463      | -           | 2 664   |
| Pologne                                  | -           | 32 200      | 31 100      | -           | -1 100  |
| Portugal                                 | -           | 4 579       | 4 152       | -           | -427  |

| Pays                 | 2007    | 2008    | 2009    | 2010    | Evolution entre 2009 et 2010<br>(année la plus récente) |
|----------------------|---------|---------|---------|---------|---|
| Qatar                | 4 949   | 5 256   | 5 479   | 5 118   | -361  |
| Roumanie             | 35 975  | 23 771  | 21 536  | 21 134  | -402  |
| Fédération de Russie | 304 000 | 289 000 | 269 000 | 255 000 | -14 000   |
| Singapour            | 7 128   | 7 094   | 7 081   | 6 910   | -171  |
| Slovaquie            | -       | 6 648   | 6 438   | -       | -210  |
| Sri Lanka            | 2 040   | 1 531   | 1 828   | 2 291   | 463   |
| Suède                | -       | 10 598  | 9 625   | -       | -973  |
| Ukraine              | 80 109  | 78 737  | 62 622  | 60 411  | -2 211  |
| Viet Nam             | 27 800  | 32 400  | 35 900  | 36 800  | 900   |

Source: ONUDI: *International Yearbook of Industrial Statistics 2013* (Edward Elgar, Cheltenham, Gloucester, 2013).

15. Des entreprises du secteur chimique développent actuellement leurs chaînes de production, ce qui pourrait se traduire par plus d'embauches. En 2012, Dow et Akxa Akrilik Kimya Sanayii ont formé une coentreprise pour la fabrication de fibre de carbone qui pourrait créer 1 000 emplois en Turquie. GlaxoSmithKline est sur le point de créer environ 1 000 emplois dans l'industrie pharmaceutique au Royaume-Uni. Novo Nordisk prévoit de créer de 600 emplois environ dans le secteur pharmaceutique aux Etats-Unis. Et Mylan, le fabricant de médicaments génériques, créera plus de 500 emplois en Irlande<sup>5</sup>.
16. Néanmoins, la reprise économique ne devrait pas permettre d'améliorer immédiatement la situation de l'emploi. La crise économique mondiale a encore accentué le problème de l'inadéquation des qualifications, c'est-à-dire l'écart entre les qualifications et les compétences individuelles et celles dont le marché du travail a besoin. Cet écart, qui se creusait déjà avant la crise, a été aggravé par les difficultés du marché du travail entraînées par le cycle économique défavorable<sup>6</sup>. Beaucoup de travailleurs sont soit sous-qualifiés, soit surqualifiés. Selon PricewaterhouseCoopers, environ un tiers des entreprises du secteur des sciences de la vie ont revu leur approche en matière de recherche et développement ces trois dernières années. Et, entre 2009 et 2012, l'industrie pharmaceutique a licencié 150 000 travailleurs. Quelque 72 pour cent des responsables d'entreprises pharmaceutiques cherchent maintenant à renforcer leur capacité de recherche et développement, mais la moitié déclarent qu'il est devenu plus difficile de recruter<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> S. Rovner: «Tepid recovery curtails hiring», dans *Chemical and Engineering News (C&EN)* (Washington, DC), vol. 90, n° 45, 5 nov. 2012, pp. 45-49.

<sup>6</sup> Commission européenne: *Employment and social developments in Europe 2012* (Bruxelles, 2012).

<sup>7</sup> A. Thayer: «Pharma firms see a lack of needed skills», dans *Chemical and Engineering News (C&EN)* (Washington, DC), vol. 91, n° 6, 11 fév. 2013, p. 7.

---

## 2.2. Initiatives du secteur pour accroître l'employabilité

### 2.2.1. Initiatives de recrutement

17. Les stages dans l'industrie chimique accroissent les chances des jeunes diplômés de trouver un emploi permanent. Faire l'expérience des pratiques entrepreneuriales et environnementales ainsi que de la sécurité et de la santé au travail est pour eux un avantage. Nombre d'entreprises utilisent leurs programmes de stage pour mieux connaître les stagiaires et pour évaluer les talents disponibles. Certaines s'efforcent de former leurs futurs employés avant qu'ils n'aient obtenu leur diplôme<sup>8</sup>.
18. Trouver des postes au niveau postdoctoral dans l'industrie chimique est de plus en plus difficile tant la concurrence pour ces emplois est féroce, en particulier dans les petites et moyennes entreprises. Certaines de ces entreprises s'intéressent davantage aux programmes postdoctoraux pour engager des personnes de valeur. Wolfe Laboratories, organisation de recherche sous contrat établie aux Etats-Unis, recrute actuellement pour pourvoir un poste postdoctoral qui comportera une collaboration avec Merck et dont l'objectif principal sera de comprendre les propriétés pharmaceutiques et physicochimiques de certaines formulations ainsi que leur incidence sur la performance in vivo. En outre, cette entreprise cherche à pourvoir un autre poste en vue d'intensifier sa collaboration avec une université pour des travaux de recherche sur un conjugué médicament-anticorps. Le programme permettra à l'entreprise d'accroître ses capacités scientifiques et de répondre ainsi aux besoins de ses clients, qui élaborent toute une gamme de composés, y compris des petites molécules, des produits biologiques et des thérapeutiques ciblées<sup>9</sup>.

### 2.2.2. Accroître la notoriété de la marque

19. Les entreprises chimiques considèrent que la valorisation de leur image de marque est un important moyen de recrutement. Comme les jeunes sont attachés aux marques, beaucoup d'entreprises utilisent les médias sociaux pour se faire mieux connaître d'eux. BASF a pris des mesures stratégiques à l'échelle mondiale pour renforcer et développer son image d'employeur: par exemple, *Generations@Work* est une simulation de projet qui permet à des jeunes de se familiariser avec les conditions de performance, de flexibilité et de productivité<sup>10</sup>. L'Oréal utilise des jeux en ligne: ainsi, le jeu de stratégie e-Strat Challenge permet à des étudiants de gérer une entreprise virtuelle de cosmétiques. Les jeux de ce type sont destinés aux étudiants en commercialisation et donnent à L'Oréal la réputation d'une entreprise qui recrute dans des marchés émergents à forte croissance comme le Brésil. Les jeux en ligne attirent plus de 50 000 étudiants chaque année<sup>11</sup>.

<sup>8</sup> C. Shaw: «Recruiting the best», dans *ICIS Chemical Business* (Sutton, Surrey), vol. 277, n° 9, 8-14 mars 2010, pp. 30-31.

<sup>9</sup> S. Ainsworth: «Finding a chemistry postdoc position in industry», dans *Chemical and Engineering News (C&EN)* (Washington, DC), vol. 90, n° 37, 10 sept. 2012, pp. 48-50.

<sup>10</sup> C. Shaw, *op cit.*

<sup>11</sup> S. Hamm: «International isn't just IBM's first name», dans *Business Week* (New York, NY), 28 janv. 2008, pp. 36-40.

### 2.3. Améliorer les conditions de travail pour conserver les travailleurs qualifiés

20. Les petites et moyennes entreprises du secteur prennent de multiples mesures pour recruter et conserver des travailleurs qualifiés. Donner aux gens la possibilité de concilier travail et vie privée est de plus en plus considéré comme un moyen d'améliorer le recrutement. Certaines entreprises encouragent l'entrepreneuriat et donnent plus de latitude dans la vie professionnelle, tout en mettant en œuvre des systèmes de rémunération au rendement. En Espagne, Grupo ADI, une entreprise de distribution de taille moyenne qui emploie 85 personnes, cherche à fidéliser ses meilleurs éléments en stimulant l'esprit d'entreprise par un système de primes qui représentent de 20 à 35 pour cent du salaire. Ces primes se fondent sur le montant de la marge nette que chaque vendeur peut obtenir plutôt que sur les ventes<sup>12</sup>.
21. Il faut que les initiatives visant à améliorer l'égalité salariale et les conditions de travail contribuent à accroître le nombre de femmes employées dans l'industrie chimique. Le tableau 2 indique, pour certains pays, l'évolution de la proportion de femmes entre 2006 et 2010 dans l'emploi total du secteur des produits chimiques (Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique (CITI), rev. 3, division 24). On peut constater que leur proportion est bien plus faible que celle des hommes et que leur participation dans ce secteur ne s'est pas accrue avec le temps. L'industrie chimique doit engager davantage de femmes et leur permettre de progresser dans leur parcours professionnel. Dans certaines entreprises, les femmes qui reprennent le travail après un congé maternité ont, par exemple, la possibilité d'adopter des horaires de travail flexibles. Par ailleurs, en moyenne, les entreprises où la proportion de femmes au sein du conseil d'administration est la plus élevée ont des performances supérieures de 66 pour cent à celles où cette proportion est la plus faible<sup>13</sup>.

Tableau 2. Proportion des femmes dans l'emploi total, propre au secteur des produits chimiques, certains pays, 2006 et 2010 (en pourcentage)

| Pays                          | 2006 | 2010              |
|-------------------------------|------|-------------------|
| Azerbaïdjan                   | 37,2 | 38,5              |
| Bulgarie                      | 47,2 | 48,1              |
| Croatie                       | 39,5 | 40,5              |
| Chypre                        | 52,8 | 50,3              |
| Ethiopie                      | 33,9 | 35,7              |
| Géorgie                       | 44,2 | 43,9              |
| Inde                          | 9,8  | 9,2 <sup>a</sup>  |
| Indonésie                     | 33,6 | 34,2 <sup>b</sup> |
| Iran, République islamique d' | 13,1 | 11,9 <sup>b</sup> |
| Japon                         | 26,1 | 26,1 <sup>b</sup> |
| Jordanie                      | 17,3 | 21,5              |
| Koweït                        | 4,8  | 4,0               |

<sup>12</sup> W. Beacham: «Recruiting the best pays off», dans *ICIS Chemical Business* (Sutton, Surrey), vol. 281, n° 18, 21-27 mai 2012, pp. 23-24.

<sup>13</sup> N. M. Carter et coll.: *The bottom line: Corporate performance and women's representation on boards* (New York, Catalyst, 2007).

| Pays         | 2006 | 2010              |
|--------------|------|-------------------|
| Kirghizistan | 27,2 | 31,3              |
| Lituanie     | 40,1 | 36,6              |
| Malaisie     | 27,2 | 27,2              |
| Maroc        | 23,6 | 24,9              |
| Philippines  | 33,9 | 33,6              |
| Sri Lanka    | 28,6 | 32,7              |
| Turquie      | 14,9 | 15,1 <sup>a</sup> |
| Viet Nam     | 39,5 | 39,3              |

<sup>a</sup> Données pour 2008 <sup>b</sup> Données pour 2009.

Source: ONUDI: *International Yearbook of Industrial Statistics 2013* (Cheltenham, Gloucester, Edward Elgar, 2013).

## 2.4. Initiatives en faveur des emplois verts

- 22.** Dans l'industrie chimique, la discussion sur les initiatives en faveur des emplois verts porte souvent sur le domaine nouveau de la chimie verte. Par définition, les risques liés aux produits chimiques sont fonction de leurs dangers intrinsèques et de l'exposition. L'action menée pour réduire les risques qu'ils présentent pour la santé a visé principalement à éliminer les dangers et à réduire la probabilité et l'ampleur de l'exposition. Le bilan des prévisions concernant les dangers et l'exposition est désastreux. La chimie verte recherche des processus et des produits plus respectueux de l'environnement en utilisant des catalyseurs, des solvants et des réactifs moins dangereux, en faisant un usage aussi efficace que possible de l'énergie et des produits de départ et en recourant à des sources d'énergie alternatives et renouvelables ainsi qu'à des matériaux recyclés ou renouvelables. La chimie verte a pour but de maximiser l'efficacité et de réduire au minimum les dangers liés aux processus chimiques.
- 23.** Depuis quelques années, la notion de chimie verte suscite un intérêt croissant dans toute une série d'entreprises qui produisent et utilisent des produits chimiques. Cette approche prometteuse de la synthèse et de la fabrication de produits chimiques vise à concevoir des produits et des processus qui correspondent aux demandes fonctionnelles du marché et qui soient en outre intrinsèquement plus sûrs et plus économes en ressources et en énergie. La chimie verte peut créer des emplois <sup>14</sup>. En 2013, la Banque mondiale et le gouvernement de la Chine ont publié un rapport dont il ressort que la Chine doit «passer au vert», notamment pour transformer le stress environnemental en une croissance verte en tant que moteur du développement <sup>15</sup>.
- 24.** Ces dernières années, des pays d'Amérique du Sud ont beaucoup investi dans les technologies vertes. Le Brésil est aux avant-postes dans ce domaine: l'usine de Braskem établie à Triunfo, qui produit 200 000 tonnes métriques par an d'éthylène, utilise de l'éthanol issu de la canne à sucre pour fabriquer du polyéthylène. Braskem construira également une usine de biopolyéthylène d'envergure mondiale et pleinement intégrée. De

<sup>14</sup> B. Tuncak: *Driving innovation: How stronger laws help bring safer chemicals to market* (Washington, DC, The Center for International Environmental Law (CIEL), 2013), p. 17.

<sup>15</sup> Banque mondiale et Centre de recherche pour le développement, Conseil d'Etat, République populaire de Chine: *China 2030: Building a modern, harmonious, and creative society* (Washington, DC, Banque mondiale, 2013).

---

plus, des entreprises comme Dow Chemical, Solvay et Mitsui Chemical produiront du biopolyéthylène en Amérique du Sud <sup>16</sup>.

25. Dans les pays de l'Union européenne, plus de la moitié (52 pour cent) des petites et moyennes entreprises offrent actuellement des produits ou des services verts aux caractéristiques environnementales; 29 pour cent le font dans le domaine des matériaux recyclés et 20 pour cent dans celui des énergies renouvelables ou de la gestion des déchets solides.
26. En 2012, le ministre italien de l'Environnement et les confédérations syndicales italiennes CGIL, CISL, UIL et UGL ont adopté une stratégie pour la protection et l'amélioration de l'environnement et du territoire, considérée comme fondamentale pour le bien de l'Italie et de ses habitants. Cette stratégie devrait permettre de lancer un processus de développement durable, de stimuler l'emploi et d'aider le pays à réaliser les objectifs des stratégies européennes et internationales. En tant que plan initial pour l'emploi, le protocole conclu entre le ministère de l'Environnement et les syndicats prévoit la création de plus de 60 000 emplois grâce à l'adoption de politiques industrielles favorisant la mise en œuvre de nouvelles technologies pour améliorer le rendement énergétique, faire baisser les émissions et développer les énergies renouvelables et les réseaux de distribution d'énergie <sup>17</sup>.
27. Le potentiel de création d'emplois de l'économie verte passe en partie par des politiques appropriées. Beaucoup de substances et de produits chimiques sont dérivés du pétrole et autres combustibles fossiles. Les liens en amont avec le secteur pétrolier limitent le potentiel de création d'emplois que permettrait l'accroissement de la production de ces produits chimiques. Selon des estimations, une industrie chimique plus verte pourrait créer plus d'emplois que l'industrie pétrolière et l'industrie chimique actuelle.
28. Au tableau 3, Heintz et Pollin indiquent le nombre estimatif d'emplois créés aux Etats-Unis pour chaque million de dollars E.-U. dépensés en production et comparent le secteur pétrolier avec les secteurs biotechnologiques, y compris pour ce qui concerne les effets directs et indirects de ces dépenses. Selon ce tableau, en dépensant un million de dollars E.-U. pour l'extraction de gaz et de pétrole, on crée 1,1 emploi direct et 2,2 emplois indirects, soit 3,3 emplois en tout. Dans d'autres secteurs de la chaîne traditionnelle d'approvisionnement en matières plastiques, les effets multiplicateurs sur l'emploi pour chaque million de dollars E.-U. dépensés sont relativement faibles: forage pétrolier et gazier (3,9 emplois directs et indirects); raffineries de pétrole (1,8 emploi direct et indirect); et industries pétrochimiques (2,7 emplois directs et indirects). En revanche, dans les secteurs qui fournissent les matières premières pour les bioplastiques, ces effets sont nettement plus grands: mouture humide du maïs (9,3 emplois directs et indirects); culture céréalière (12,7 emplois directs et indirects); et culture maraîchère (10,1 emplois directs et indirects).

<sup>16</sup> K. Sissell: «Latin America: Profiting from the upturn», dans *Chemical Week* (Englewood, Colorado), vol. 173, n° 26, 24-31 oct. 2011, pp. 23-27.

<sup>17</sup> Protocole conclu entre le ministère de l'Environnement et les syndicats CGIL, CISL, UIL et UGL, Rome, 9 août 2012.

**Tableau 3. Etats-Unis: Nombre estimatif d'emplois créés pour chaque million de dollars E.-U. dépensés en production, en comparant le secteur pétrolier et les secteurs biotechnologiques**

| Secteur qui fournit des matières premières | Directs              | Indirects | Directs + Indirects |
|--|----------------------|-----------|---------------------|
| <b>Dominante biotechnologie</b>            |                      |           |                     |
| Culture céréalière                         | 8,4                  | 4,4       | 12,7                |
| Culture maraîchère                         | 4,8                  | 5,3       | 10,1                |
| Canne à sucre et betterave                 | 26,1                 | 5,3       | 31,4                |
| Culture fruitière                          | 10,5                 | 6,2       | 16,7                |
| Mouture humide du maïs                     | 0,5                  | 8,8       | 9,3                 |
| Plastiques                                 | 3 335 dollars E.-U.  |           | 1,30 %              |
| Equipement de transport                    | 38 221 dollars E.-U. |           | 2,90 %              |
| <b>Dominante pétrole</b>                   |                      |           |                     |
| Extraction de gaz et de pétrole            | 1,1                  | 2,2       | 3,3                 |
| Forage pétrolier et gazier                 | 1,2                  | 2,7       | 3,9                 |
| Raffineries de pétrole                     | 0,1                  | 1,7       | 1,8                 |
| Industrie pétrochimique                    | 0,2                  | 2,5       | 2,7                 |

Source: J. Heintz et R. Pollin: *The economic benefits of a green chemical industry in the United States: Renewing manufacturing jobs while protecting health and the environment* (Amherst, MA, University of Massachusetts, Political Economy Research Institute (PERI) and Blue/Green Alliance, 2011), p. 33.

---

### **3. Formation et enseignement professionnels**

29. Les Etats Membres ayant ratifié la convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975<sup>1</sup>, doivent encourager l'adoption d'une approche globale et intégrée de la mise en valeur des ressources humaines. La recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004<sup>2</sup>, dispose que les Membres devraient, sur la base du dialogue social, élaborer, appliquer et réexaminer des politiques nationales de mise en valeur des ressources humaines, d'éducation et de formation tout au long de la vie qui soient compatibles avec les politiques économiques, fiscales et sociales. Les systèmes de mise en valeur des ressources humaines devraient être bien conçus et intégrés, et ne pas être une juxtaposition de politiques et de programmes. Plus important, ces systèmes devraient être étroitement liés aux politiques et programmes de l'emploi. En fin de compte, la principale fonction de ces systèmes est d'aider les gens à trouver un emploi et à le conserver et d'aider les entreprises à obtenir les travailleurs qualifiés dont elles ont besoin. Dans beaucoup de pays, les gouvernements, l'industrie chimique et les syndicats ont pris des initiatives novatrices pour promouvoir la formation et l'enseignement professionnels.

#### **3.1. Initiatives en faveur de la formation et de l'enseignement professionnels dans l'industrie chimique**

30. Dans 16 pays de l'Afrique subsaharienne, des représentants syndicaux de syndicats affiliés à IndustriALL ont élaboré des stratégies exhaustives pour engager leurs gouvernements à mettre en place des politiques progressistes destinées à promouvoir et soutenir l'industrialisation et le développement, l'investissement dans l'éducation, la formation et la recherche et développement et à favoriser le transfert de compétences<sup>3</sup>. En mai 2013, IndustriALL a lancé un débat à l'échelle mondiale sur une politique industrielle viable parmi ses 50 millions de membres, la question étant de savoir comment «promouvoir une perspective syndicale sur les principales questions de viabilité dans l'industrie»<sup>4</sup>. Cette initiative se fonde sur le plan d'action adopté au Congrès fondateur d'IndustriALL qui a eu lieu à Copenhague en 2012, dans le but de «faire prévaloir de fortes politiques industrielles qui reconnaissent la production comme moteur essentiel de la croissance des économies nationales; encourager l'investissement dans la recherche et développement, la formation et les compétences, pour assurer une production industrielle durable et des perspectives

<sup>1</sup> BIT: Convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, [http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100\\_INSTRUMENT\\_ID:312287](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312287) (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>2</sup> BIT: Recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, [http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100\\_INSTRUMENT\\_ID:312533](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312533) (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>3</sup> IndustriALL Global Union: «Les syndicats africains s'engagent à donner la priorité au développement industriel viable».

<sup>4</sup> IndustriALL Global Union: «Lancement d'une politique industrielle viable», 17 mai 2013, <http://www.industrialunion.org/fr/lancement-dune-politique-industrielle-viable> (consulté le 30 juillet 2013).

---

d'emploi à long terme; [...] agir pour une participation syndicale dans tous les aspects du développement de la politique industrielle et de sa mise en œuvre»<sup>5</sup>.

**31.** En avril 2011, les partenaires sociaux de l'Union européenne dans l'industrie chimique ont signé un accord-cadre sur les profils de compétences pour les opérateurs de processus et les superviseurs de premier niveau dans l'industrie chimique<sup>6</sup>. Cette initiative, qui concerne les travailleurs du secteur dans les 27 Etats membres de l'Union européenne, vise à garantir la conformité des compétences dans l'Union. Ses objectifs sont les suivants:

- contribuer à une qualité et une valeur égales de l'éducation et de la formation, de manière à renforcer l'aptitude à l'emploi et la mobilité dans le secteur de l'industrie chimique européenne;
- garantir une reconnaissance formelle de la transférabilité de ces compétences au sein de l'Europe;
- permettre, par le biais de ces compétences de base, d'avoir des points de repère pour les qualifications nationales, les programmes nationaux de formation et d'enseignement professionnels et le développement des ressources humaines au sein des entreprises, où la reconnaissance des qualifications existantes acquises par le biais de l'«apprentissage sur le terrain» ou de la formation en cours d'emploi peut faire partie de la formation;
- favoriser l'engagement actif des partenaires sociaux en adaptant et modernisant les systèmes de formation et d'enseignement professionnels aux niveaux européen et national ainsi que la formation au sein de l'entreprise et l'apprentissage tout au long de la vie.

### 3.2. Apprentissages

**32.** Au sommet de Toronto en juin 2010, les chefs d'Etat et de gouvernement du G20 ont fait bon accueil au document préparé par le BIT, intitulé: *Une main-d'œuvre qualifiée pour une croissance forte, durable et équilibrée: Une stratégie de formation du G20*<sup>7</sup>. Pour élaborer cette stratégie, l'OIT a collaboré étroitement avec les employeurs et les travailleurs, consulté d'autres organisations internationales et s'est inspirée des *Conclusions sur les compétences en vue de stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement*<sup>8</sup>, qui ont été adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 97<sup>e</sup> session (juin 2008). En mai 2012, à Guadalajara, Mexique, les ministres du Travail et

<sup>5</sup> IndustriALL Global Union: «Plan d'action d'IndustriALL Global Union, <http://www.industriall-union.org/fr/a-propos-de-nous/plan-daction-de-industriall-global-union> (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>6</sup> Groupe européen des employeurs de la chimie (ECEG) et Fédération européenne des syndicats des mines, de la chimie et de l'énergie (EMCEF): *Accord-cadre européen sur les profils de compétences pour les opérateurs de processus et les superviseurs de premier niveau dans l'industrie chimique*, Bruxelles, 15 avril 2011.

<sup>7</sup> BIT: *Une main-d'œuvre qualifiée pour une croissance forte, durable et équilibrée: Une stratégie de formation du G20* (Genève, 2011), [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---ifp\\_skills/documents/publication/wcms\\_175889.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---ifp_skills/documents/publication/wcms_175889.pdf) (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>8</sup> BIT: *Conclusions sur les compétences en vue de stimuler la productivité, la croissance de l'emploi et le développement* (Genève, 2008), [http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2008/108B09\\_236\\_fren.pdf](http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2008/108B09_236_fren.pdf) (consulté le 30 juillet 2013).

---

de l'Emploi du G20 ont convenu de promouvoir et, si nécessaire, de renforcer des systèmes d'apprentissage de qualité qui assurent un niveau élevé d'instruction et une rémunération appropriée et empêchent que l'on tire avantage de salaires moindres. Le Groupe de travail du G20 sur l'emploi a estimé que les apprentissages de qualité sont l'un des moyens stratégiques essentiels pour passer efficacement de l'école au travail<sup>9</sup>. Etant donné la disparité des apprentissages et la diversité des contextes nationaux des pays du G20, le groupe de travail a défini 16 éléments clés que les programmes d'apprentissage pourraient inclure dans leur conception et leur mise en œuvre.

33. En collaboration avec les gouvernements, l'industrie chimique promeut aussi les apprentissages. L'apprentissage, qui est un système caractérisé par une collaboration étroite entre l'action publique, les prestataires de formation et les entreprises, donne les meilleurs résultats lorsque l'on conjugue apprentissage sur le lieu de travail et apprentissage en classe, que les qualifications acquises sont globalement reconnues, que les réglementations et les contrats de travail reflètent les résultats du dialogue social en ce qui concerne les salaires, la durée du contrat de travail et les conditions de travail et qu'un cofinancement existe. En 2011, le gouvernement du Royaume-Uni a introduit des «apprentissages de haut niveau» dans les secteurs de la comptabilité, de la construction, des technologies de l'information et des sciences chimiques, en collaboration avec ces secteurs. Un apprentissage de ce type constitue une formation professionnelle qui peut se substituer à des études universitaires du premier cycle et déboucher sur des qualifications du niveau du premier cycle. Ce programme couvre de nombreux domaines de recherche et développement – de la création de nouvelles molécules à l'étape des tests biologiques, puis du stade des essais à ceux de l'usine pilote et de la production, y compris le conditionnement du produit<sup>10</sup>.

### 3.3. Partenariats dans l'éducation

34. L'OIT et la Fédération de Russie ont initié un partenariat pour exécuter un programme novateur visant à améliorer les compétences dans certains pays. Ce projet donne corps à l'intention affichée par la Fédération de Russie de collaborer avec l'OIT à l'application de la stratégie de formation du G20 en vue de satisfaire les besoins de divers pays en matière d'amélioration des compétences et d'emploi. Il sera mis en œuvre conformément à la stratégie de la Fédération de Russie de coopération pour le développement, l'accent étant mis sur l'élaboration de programmes nationaux de formation professionnelle qui répondent à la demande du marché du travail et sur la préparation et l'exécution de programmes de formation à l'intention des responsables de systèmes de formation et d'enseignement professionnels. Cette initiative vise à rapprocher l'enseignement et la formation afin de contribuer à la croissance et à la diversification économiques ainsi qu'à la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. L'assistance fournie améliorera la qualité et la pertinence de la formation et de l'enseignement professionnels et de l'entrepreneuriat, afin de mieux satisfaire les besoins actuels du marché du travail et de préparer la main-d'œuvre et les entreprises aux nouvelles possibilités offertes par le marché et aux nouveaux débouchés commerciaux. Le projet fait une large place au partage des connaissances, par le biais de manifestations organisées au sein et en dehors de la Communauté d'Etats indépendants (CEI).

<sup>9</sup> Groupe de travail du G20 sur l'emploi: *Key elements of quality apprenticeships*, 27 sept. 2012, [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---ifp\\_skills/documents/publication/wcms\\_218209.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---ifp_skills/documents/publication/wcms_218209.pdf) (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>10</sup> J. M. Crow: «Higher apprenticeships offer degrees of difference», dans *Chemistryworld* (Londres, Royal Society of Chemistry), 17 avril 2013.

- 
35. La science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques sont indispensables pour que l'industrie chimique reste compétitive. Aux Etats-Unis, la campagne *Educate to Innovate* (Eduquer pour innover) a été lancée en 2009. Elle repose sur des initiatives visant à améliorer l'enseignement de ces matières. Alors que son budget initial avait été évalué à plus de 250 millions de dollars E.-U. pour la prochaine décennie, la campagne a doublé de volume en 2010 lorsqu'un second ensemble d'initiatives public-privé, d'un montant de 240 millions de dollars E.-U., a été mis en œuvre, principalement pour accroître le nombre d'enseignants en ces matières et leur prêter assistance. La majorité des ressources allouées à ces initiatives proviennent d'entreprises, d'organisations sans but lucratif et de sociétés philanthropiques. L'engagement sur dix ans prévoit notamment d'élargir les programmes pour former des enseignants en mathématiques et en sciences. Cette campagne prévoit aussi des ressources financières qui serviront à élargir plusieurs programmes de bourses au niveau universitaire <sup>11</sup>.
36. Les pays du Moyen-Orient font face depuis longtemps à un manque de travailleurs qualifiés dans leurs populations respectives. Les gouvernements des Etats membres du CCASG <sup>12</sup> ainsi que les industries pétrolières, gazières et chimiques de la région consacrent des fonds à la formation et à l'enseignement professionnels. Environ un quart des budgets nationaux sont désormais dédiés à l'éducation. Afin de remédier au déficit à long terme de travailleurs qualifiés dans le secteur, des organismes d'enseignement supérieur dans les domaines de la science et des technologies ont été mis en place dans la région. En collaboration avec des entreprises multinationales du secteur de l'énergie, la société pétrolière nationale d'Abou Dhabi (ADNOC) a ainsi créé l'Institut du pétrole d'Abou Dhabi pour répondre à son besoin de personnel qualifié. Saudi Aramco a, pour sa part, créé l'Université des sciences et technologies du Roi Abdallah (KAUST) pour qu'elle forme des travailleurs qualifiés. La KAUST comptera 13 centres de recherche spécialisée, notamment dans les domaines suivants: catalyse, nanomatériaux et nanochimie, matériaux et technologies de pointe. Le Qatar a construit un parc scientifique pour réunir les milieux universitaires et le monde des affaires. Dubaï a édifié un village de la connaissance et une cité universitaire <sup>13</sup>.

### 3.4. Formation axée sur les petites et moyennes entreprises

37. Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle relativement important dans l'industrie chimique. En 2009, les entreprises comptant moins de 250 salariés représentaient 96 pour cent de l'ensemble des entreprises chimiques dans l'Union européenne. Elles représentaient aussi 37 pour cent de l'ensemble des emplois et 30 pour cent des ventes <sup>14</sup>. De meilleures possibilités de formation et d'enseignement professionnels pour les jeunes défavorisés, par exemple ceux qui abandonnent leurs études,

<sup>11</sup> S. R. Morrissey: «Educate to Innovate», dans *Chemical and Engineering News (C&EN)* (Washington, DC), vol. 88, n° 4, 25 janv. 2010, pp. 25-26.

<sup>12</sup> Le Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (CCASG, appelé aussi Conseil de coopération du Golfe (CCG)), compte six Etats membres: Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar.

<sup>13</sup> S. Milmo: «Plugging the skills gap», dans *ICIS Chemical Business* (Sutton, Surrey), vol. 274, n° 19, 17-30 nov. 2008, pp. 28-29.

<sup>14</sup> W. Beacham: «SMEs punch above their weight», dans *ICIS Chemical Business* (Sutton, Surrey), 19 juil. - 1<sup>er</sup> août 2010.

---

contribueraient à combler les déficits de qualifications dans le secteur. Des programmes de formation et d'enseignement professionnels financés sur fonds publics pourraient éviter des charges financières supplémentaires aux PME. En Inde, un groupe de travail réunissant des représentants du gouvernement et du secteur recommande d'inciter les écoles polytechniques et les instituts de formation professionnelle à organiser, pour les personnes qui ont abandonné leurs études, des programmes de formation et d'enseignement professionnels de courte durée, axés sur toute une série d'emplois polyvalents susceptibles d'être proposés dans des PME. Ces programmes de formation nécessitent la participation du secteur et devraient être de préférence coordonnés par l'employeur <sup>15</sup>.

- 38.** En 2011, l'industrie chimique allemande a lancé le programme *Start*, destiné à aider des jeunes qui n'ont pas pu obtenir une place dans un institut de formation professionnelle ou qui n'ont pas les qualifications nécessaires pour suivre une formation de ce type. Depuis 2000, plus de 2 200 jeunes ont participé à ce programme, dont 70 pour cent environ ont pu ensuite accéder à une formation. Ce programme sera élargi pour couvrir une nouvelle initiative appelée *Start Plus*, qui visera principalement à faciliter les activités de formation de la part de PME <sup>16</sup>.

<sup>15</sup> Ministère de l'Industrie, gouvernement de l'Inde: *Report of the Working Group on Science and Technology for Small and Medium Scale Enterprises (SMEs) for the Eleventh Five Year Plan (2007–12)* (New Delhi, 2007).

<sup>16</sup> S. Vogel: «Social partners in chemicals negotiate new collective agreement», *European Industrial Relations Observatory On-line (EIROOnline)*, 27 mai 2011.

---

## 4. Gestion des produits chimiques

39. Les produits chimiques sont indissociables de notre milieu naturel et urbain. Leur contribution à notre société est d'une valeur inestimable mais, faute d'une bonne gestion, ils peuvent se révéler nuisibles aux personnes et à l'environnement. Ces substances étant présentes partout, y compris sur notre lieu de travail, il faut s'assurer que tout produit chimique arrivant sur le marché a été auparavant correctement identifié, que ses propriétés dangereuses éventuelles ont fait l'objet d'une évaluation et que les risques qu'il présente sont écartés grâce à des méthodes permettant sa manipulation en toute sécurité. Des produits chimiques peuvent être rejetés dans l'environnement à tout moment de leur cycle de vie, depuis la production ou l'importation et la transformation, en passant par la fabrication et l'utilisation, jusqu'à l'élimination. A toutes les étapes, cela peut donner lieu à une exposition des travailleurs et de la population en général ainsi qu'à une pollution. Une approche intégrée est préférable à des mesures ponctuelles pour évaluer et gérer ces risques, dont certains peuvent avoir des répercussions à l'échelle mondiale. Toutefois, cela ne va pas sans difficultés. Le présent chapitre examine certains des progrès dans la gestion des substances chimiques qui ont été accomplis par les mandants tripartites de l'OIT, avec le soutien du BIT, et passe en revue quelques-uns des problèmes qu'il reste à résoudre.

### 4.1. Initiatives mondiales en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques

40. Les mandants de l'OIT participent depuis des décennies à l'élaboration de politiques internationales et d'engagements en faveur de la gestion rationnelle des produits chimiques. Leurs efforts ont abouti à la conclusion d'accords multilatéraux sur l'environnement, dont la convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990<sup>1</sup>, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination<sup>2</sup>, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international<sup>3</sup> et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants<sup>4</sup>. Toutefois, à l'exception de la convention n° 170 de l'OIT, ces conventions présentent l'inconvénient d'être conçues pour offrir une protection dans un domaine particulier à l'exclusion des autres, ce qui conduit à des incohérences. Un rapport récent du *Center for International Environmental Law* (CIEL) préconise la recherche d'une meilleure synergie entre les accords multilatéraux sur l'environnement – la base de la gestion rationnelle des produits chimiques étant le cycle de

<sup>1</sup> BIT: Convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, [http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100\\_INSTRUMENT\\_ID:312315](http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312315) (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>2</sup> Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et Protocole sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages résultant de mouvements transfrontières et de l'élimination de déchets dangereux, <http://www.basel.int> (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>3</sup> Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, <http://www.pic.int> (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>4</sup> Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, <http://chm.pops.int/default.aspx> (consulté le 30 juillet 2013).

---

vie<sup>5</sup> –, qui engloberait également la Convention de Minamata sur le mercure<sup>6</sup>. En outre, après l'adoption par l'OIT, en 1989, de la Résolution concernant l'harmonisation des systèmes de classification et d'étiquetage pour l'utilisation des substances chimiques dangereuses au travail, la question a été abordée lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992 (aussi connue sous le nom de «Sommet "Planète Terre"»). Les travaux ultérieurs ont été coordonnés et dirigés sous la supervision du Groupe de coordination pour l'harmonisation des systèmes de classification des substances chimiques (GC/HSSC) du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC). L'OIT a été choisie, parmi d'autres organisations, pour centraliser les travaux sur la communication des dangers. La première ébauche du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) a été ensuite transmise à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), et sa première version officielle a été adoptée en décembre 2002 et approuvée par le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du SGH. Le sous-comité d'experts du SGH du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), qui remplit la fonction de dépositaire du SGH, met celui-ci à la disposition des pays du monde entier en vue de son utilisation et de sa mise en œuvre, qu'il encourage et surveille. Le SGH est expliqué dans la section 4.3.3 ci-dessous.

41. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) est un mécanisme volontaire visant à combler les lacunes des accords multilatéraux sur l'environnement. Etablie par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques en 2006, elle est conçue comme un cadre stratégique destiné à orienter les mesures prises pour atteindre l'objectif fixé dans le Plan d'application de Johannesburg du Sommet mondial pour le développement durable, qui est de faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient fabriqués et utilisés de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et l'environnement soient réduits au minimum. Il s'agit d'un mécanisme de gouvernance unique en son genre, qui permet une gestion rationnelle des produits chimiques faisant intervenir l'ensemble des secteurs et parties prenantes concernés – gouvernements, syndicats, industrie chimique, réseaux de la société civile, milieux universitaires et secteur privé – au moyen d'un processus de décision et d'application transparent et ouvert.
42. Les entreprises de l'industrie chimique et les syndicats ont participé de manière constructive, avec l'OIT, à l'élaboration de la SAICM. Par sa participation, le secteur a clairement montré au public qu'il jouerait un rôle de premier plan dans la gestion rationnelle des substances chimiques au niveau mondial. A cette fin, il a favorisé le lancement d'une série d'initiatives volontaires, dont la Charte mondiale de gestion responsable (*Responsible Care*)<sup>7</sup>, la *Global Product Strategy* (Stratégie mondiale en matière de produits), le Projet de recherche à long terme (*Long-range Research Initiative*) et la plateforme SubChem.

<sup>5</sup> B. Tuncak et D. Ditz: *Paths to global chemical safety: The 2020 goal and beyond*, rapport présenté à la Swedish Society for Nature Conservation (CIEL, Stockholm, 2013).

<sup>6</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE): «La convention de Minamata approuvée par les Nations», 19 janv. 2013, <http://www.unep.org/newscentre/default.aspx?DocumentID=2702&ArticleID=9373&l=fr> (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>7</sup> Conseil international des associations chimiques (ICCA): *Responsible Care*, <http://www.icca-chem.org/en/Home/Responsible-care/> (consulté le 30 juillet 2013).

---

43. En 2007, l'OIT a organisé une réunion d'experts pour mettre à profit instruments, connaissances, activités de sensibilisation, coopération technique et collaboration internationale afin d'élaborer un cadre d'action dans le domaine des substances dangereuses, qui visait à promouvoir la SAICM auprès des mandants de l'OIT et d'autres parties prenantes. La réunion d'experts a adopté des recommandations concernant notamment un plan d'action reposant sur les fondements suivants: information et connaissances; systèmes de prévention et de protection centrés sur la réduction des risques; renforcement des capacités; dialogue social; et bonne gouvernance. Selon le plan d'action, les Etats Membres de l'OIT doivent mettre en œuvre un certain nombre de normes de l'OIT concernant la sécurité et la santé au travail, telles que la convention n° 155, le Protocole de 2002, la convention n° 170<sup>8</sup>, la convention n° 174, la convention n° 187 et les *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001)*. Ils doivent en outre entreprendre, en partenariat avec les travailleurs, les employeurs et les gouvernements, des actions conjointes fondées sur les principes de la Stratégie globale en matière de sécurité et de santé au travail, adoptée en 2003 par la Conférence internationale du Travail à sa 91<sup>e</sup> session<sup>9</sup>.

#### 4.2. Projets lancés dans le cadre de l'initiative *Responsible Care*

44. Les initiatives volontaires de l'industrie chimique contribuent à mettre en place, au niveau mondial, un cadre homogène et cohérent de gestion rationnelle des produits chimiques. Unique en son genre, l'initiative *Responsible Care* a été lancée par l'industrie chimique au niveau mondial pour favoriser une progression continue des résultats dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement et assurer une communication ouverte et transparente avec les parties prenantes<sup>10</sup>.

45. Le Conseil international des associations chimiques (ICCA) joue un rôle déterminant dans la promotion de l'initiative *Responsible Care*, avec sa soixantaine d'associations nationales de fabricants de produits chimiques qui sont les principaux organismes de mise en œuvre au niveau des pays. L'initiative a donné lieu à l'élaboration de la *Global Product Strategy* destinée à améliorer la gestion des produits chimiques par le secteur, notamment en ce qui concerne la communication d'informations sur les risques chimiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Dans le cadre de l'initiative, l'industrie chimique rend compte et assure le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des éléments essentiels de la bonne gestion des produits<sup>11</sup>.

<sup>8</sup> Le 23 novembre 2012, la Commission européenne a adopté une proposition de décision du Conseil autorisant les Etats Membres à ratifier, dans l'intérêt de l'Union européenne, la convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, <http://uk.practicallaw.com/6-522-6388?source=relatedcontent> (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>9</sup> BIT: *Réunion d'experts pour mettre à profit instruments, connaissances, activités de sensibilisation, coopération technique et collaboration internationale afin d'élaborer un cadre d'action dans le domaine des substances dangereuses, Rapport final* (Genève, 2008), [http://www.ilo.org/sector/activities/sectoral-meetings/WCMS\\_176916/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/sector/activities/sectoral-meetings/WCMS_176916/lang--fr/index.htm) (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>10</sup> ICCA: *ICCA & Sustainability: The global chemical industry's contributions to sustainable development and the green economy* (Bruxelles, 2012).

<sup>11</sup> ICCA: *Responsible Care*, <http://www.icca-chem.org/en/Home/Responsible-care/> (consulté le 30 juillet 2013).

- 
46. Parmi les activités permettant d'atteindre un certain degré d'homogénéité, on peut citer l'élaboration d'indicateurs de mesure des résultats, l'application de politiques visant à encourager les entreprises membres à participer à l'initiative et la mise en place de forums où la direction des entreprises et les coordonnateurs de la gestion responsable peuvent échanger leurs vues et leurs expériences. En outre, les procédures visant à vérifier l'application des éléments mesurables de la gestion responsable dans les entreprises membres doivent permettre de s'assurer que toutes les entreprises qui ont souscrit à l'initiative s'engagent à respecter les principes directeurs de celle-ci. Ces principes concernent: le respect des prescriptions juridiques; l'application de politiques permettant d'éviter un niveau de risque inacceptable pour les employés, les sous-traitants, les clients, le public ou l'environnement; l'intégration des principes de la gestion responsable dans les stratégies d'entreprise; la communication d'informations aux parties prenantes en matière de santé, de sécurité et d'environnement; la mise en place de programmes de formation et de systèmes de réponse aux situations d'urgence permettant de faire face aux risques en matière de santé, de sécurité et d'environnement; et l'engagement en faveur d'une progression continue des résultats et d'une interaction avec les localités dans lesquelles les usines chimiques sont situées.
47. Il existe toutefois des domaines où la gestion responsable peut être améliorée.
48. Premièrement, l'initiative n'a pas été mise en œuvre partout, et les associations nationales ont interprété assez différemment ses principes directeurs. Il en découle des variations dans la gamme des substances et certaines questions à propos des données sur les résultats qui doivent être collectées.
49. Deuxièmement, on s'interroge sur la façon dont les données sur les résultats sont publiées. Le plus souvent, on observe que les données relatives à des entreprises particulières ne sont pas communiquées aux autres membres du secteur, mais seulement aux représentants des associations professionnelles chargées d'établir les rapports<sup>12</sup>.
50. Troisièmement, même au niveau national, les méthodes de gestion responsable ne sont pas nécessairement harmonisées. Le cas des Etats-Unis en est l'illustration: le Conseil américain de la chimie (ACC) a procédé à un examen stratégique de la gestion responsable, en partie du fait de l'exigence de vérification par une tierce partie qui est la condition pour devenir membre de l'association. Ce mode de vérification est aussi utilisé dans le cadre de la gestion responsable dans d'autres pays. L'une des initiatives volontaires de l'industrie chimique du Brésil, le *Sistema de Avaliação de Segurança, Saúde, Meio Ambiente e Qualidade* (SASSMAQ) (système d'évaluation en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de qualité), a pour but de réduire le risque d'accidents pendant le transport et la distribution de produits chimiques et permet d'obtenir une certification indépendante agréée des résultats auprès de l'Association brésilienne de l'industrie chimique (ABIQUIM)<sup>13</sup>.
51. Un groupe consultatif externe d'experts en gestion responsable de l'ACC a émis des recommandations préconisant une amélioration et un élargissement dans quatre domaines principaux: sécurité des produits; amélioration des résultats; communication et

<sup>12</sup> T. Conzelmann: «A procedural approach to the design of voluntary clubs: Negotiating the Responsible Care Global Charter», dans *Socio-Economic Review* (Oxford, Oxford University Press, 2012), vol. 10, n° 1, pp. 193-214.

<sup>13</sup> ABIQUIM: *Sistema de Avaliação de Segurança, Saúde, Meio Ambiente e Qualidade* (SASSMAQ) (système d'évaluation en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de qualité), <http://canais.abiquim.org.br/sassmaq/> (consulté le 30 juillet 2013), (en portugais seulement).

---

gouvernance; et mondialisation. L'ACC a constitué des équipes spéciales de dirigeants d'entreprises membres chargées d'examiner ces questions. Concernant les résultats, l'une des recommandations du groupe est d'harmoniser le système de mesure du programme avec les méthodes internationales, comme celle de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (*Global Reporting Initiative*), et d'adopter les pratiques acceptées sur le plan international pour les mesures effectuées en matière de gestion responsable. Etant donné que les entreprises européennes sont en faveur de la norme RC14001 (élaborée sur la base de la norme ISO14001 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur les systèmes de management environnemental, qui a été étoffée pour tenir compte des principes de la gestion responsable), le groupe consultatif de l'ACC a recommandé également que l'ACC regroupe les deux programmes de certification – les normes techniques du Système de gestion *Responsible Care* (RCMS) et la norme RC14001 –, pour en faciliter la compréhension au niveau mondial. La moitié environ des entreprises chimiques membres de l'ACC appliquent les normes du RCMS et l'autre moitié, la RC14001, et il est évident que les entreprises n'ayant pas d'activités en Europe préfèrent la première méthode à la seconde <sup>14</sup>.

### **4.3. Se protéger des produits chimiques dangereux**

#### **4.3.1. Les problèmes qui se posent en matière de sécurité et de santé au travail**

52. En 2008, 651 279 décès étaient dus à une exposition à des substances dangereuses, notamment à des produits chimiques utilisés au travail <sup>15</sup>. En 2006, d'après les estimations, près de 440 000 personnes dans le monde ont perdu la vie après avoir été exposées à des produits chimiques dangereux. Le cancer est considéré comme la maladie professionnelle la plus grave: le nombre de personnes décédées des suites de cette maladie représente plus de 70 pour cent du total, soit près de 315 000 morts (tableau 4). On pense même que ce chiffre est au-dessous de la réalité s'agissant des effets imputables aux produits chimiques, étant donné que l'analyse n'a porté que sur un petit nombre de produits en raison de données disponibles limitées.

<sup>14</sup> K. Sissell: «Responsible Care», dans *Chemical Week* (Engelwood, Colorado), vol. 173, n° 17, 4 juil. 2011, pp. 19-23.

<sup>15</sup> J. S. Takala et coll: «Roles of occupational safety and health organisations in global and regional prevention strategies», numéro spécial de 2009 consacré à la ICOH-CIST, dans *Occupational Health Southern Africa* (Durban, Technique (Pty) Ltd.), p. 18, [www.occhealth.co.za](http://www.occhealth.co.za) (consulté le 30 juillet 2013). Voir également BIT: *The prevention of occupational diseases: 2 million workers killed every year: World Day for safety and health at work 28 April 2013* (Genève, BIT, 2013).

**Tableau 4. Estimation du nombre moyen de décès dans le monde attribués à une exposition professionnelle à des substances chimiques dangereuses, par an et par maladie, en 2006**

| Causes du décès                                   | Nombre de décès |           | Estimation du pourcentage des décès attribués à des substances dangereuses (%) |        | Nombre de décès attribués à des substances dangereuses |
|---|-----------------|-----------|--|--------|--|
|   | Hommes          | Femmes    | Hommes   | Femmes |  |
| <i>Cancer</i>                                     |                 |           |  |        |  |
| Cancer du poumon et mésothéliome                  | 996 000         | 333 000   | 15   | 5      | 166 050  |
| Cancer du foie                                    | 509 000         | 188 000   | 4  | 1      | 22 240   |
| Cancer de la vessie                               | 128 000         | 42 000    | 10   | 5      | 14 900   |
| Leucémie  | 117 000         | 98 000    | 10   | 5      | 16 600   |
| Cancer de la prostate                             | 253 000         |           | 1  | –      | 2 530  |
| Cancer de la cavité buccale                       | 250 000         | 127 000   | 1  | 0,5    | 3 135  |
| Cancer de l'œsophage                              | 336 000         | 157 000   | 1  | 0,5    | 3 517  |
| Cancer de l'estomac                               | 649 000         | 360 000   | 1  | 0,5    | 8 290  |
| Cancer colorectal                                 | 308 000         | 282 000   | 1  | 0,5    | 4 490  |
| Cancer de la peau                                 | 30 000          | 28 000    | 10   | 2      | 3 560  |
| Cancer du pancréas                                | 129 000         | 99 000    | 1  | 0,5    | 1 785  |
| Autre cancer ou cancer non spécifié               | 819 000         | 1 350 000 | 6,8  | 1,2    | 71 892   |
| <b>Total</b>                                      |                 |           |  |        | <b>314 939</b>   |
| Maladies cardiovasculaires, 15-60 ans             | 3 074 000       |           | 1  | 1      | 30 740   |
| Troubles du système nerveux, 15 ans et plus       | 658 000         |           | 1  | 1      | 6 580  |
| Troubles rénaux, 15 ans et plus                   | 710 000         |           | 1  | 1      | 7 100  |
| Maladies respiratoires chroniques, 15 ans et plus | 3 550 000       |           | 1  | 1      | 35 500   |
| Pneumoconioses (estimation)                       | 36 000          |           | 100  | 100    | 36 000   |
| Asthme, 15 ans et plus                            | 179 000         |           | 2  | 2      | 3 580  |
| <b>Total</b>                                      |                 |           |  |        | <b>434 439</b>   |

P. Baichoo, B. Dardelin et J. Krueger: «ILO activities in the area of chemical safety», dans *African Newsletter on Occupational Health and Safety* (Helsinki, Finnish Institute of Occupational Health), vol. 16, n° 3, déc. 2006, pp. 52-55.

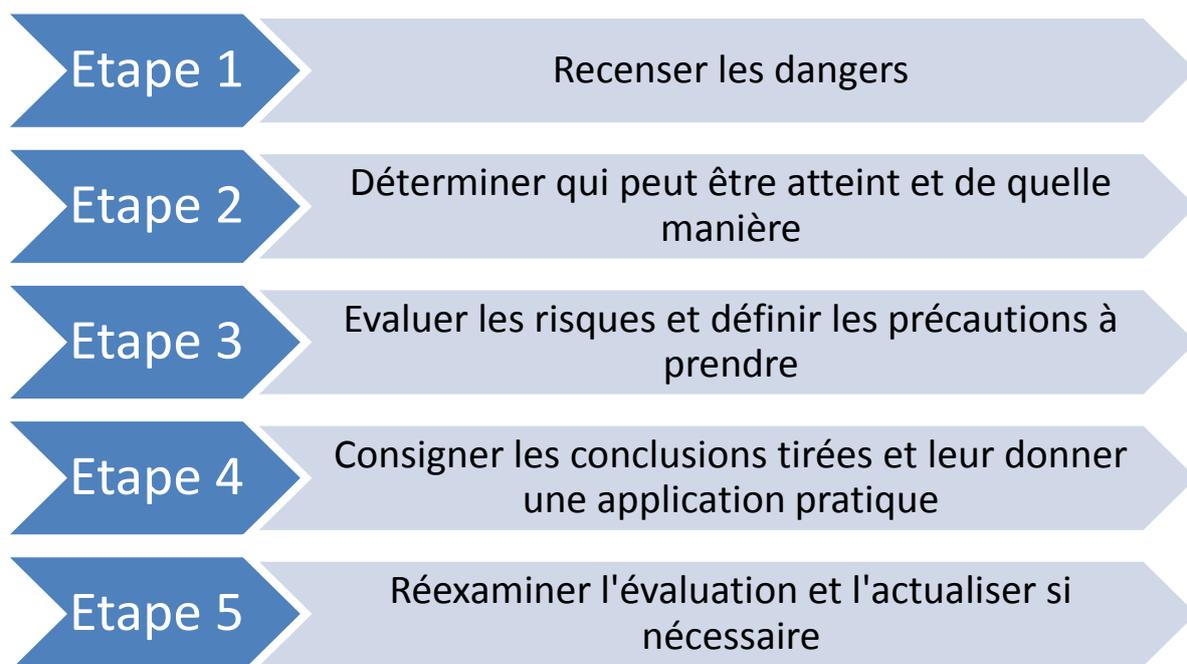
- 53.** Aucune substance chimique ne peut produire d'effets nocifs pour le corps sans d'abord entrer en contact avec lui ou y pénétrer. Il existe quatre principales voies d'exposition par lesquelles des agents chimiques peuvent pénétrer dans le corps humain: inhalation, absorption, ingestion et transmission de la mère à l'enfant par le placenta. La plupart des produits chimiques utilisés au travail peuvent se répandre dans l'air sous forme de poussières, de brouillard, d'émanations, de gaz ou de vapeurs et être ensuite inhalés. Ainsi, les travailleurs qui ne manipulent pas ces produits, mais qui se trouvent dans la zone de contamination, peuvent être exposés à un mélange d'agents chimiques de diverses provenances. La manipulation de ces substances sans protection adéquate expose le travailleur au risque d'absorber des quantités nocives d'un produit chimique par voie cutanée. C'est souvent ce qui arrive lorsque le produit se présente sous forme liquide, mais la poussière peut, elle aussi, être absorbée par la peau si celle-ci est humide, à cause de la transpiration par exemple. La capacité des différentes substances chimiques de pénétrer la peau varie considérablement d'un produit à l'autre. L'absorption par voie cutanée est, après l'inhalation, la source d'exposition professionnelle la plus fréquente. La couche

externe protectrice de la peau peut être fragilisée par l'utilisation de toluène ou d'une solution de cristaux de soude dilués qui permettent à d'autres agents chimiques (aniline, phénol, benzène, etc.) de passer directement dans le système sanguin. Les yeux peuvent également absorber des substances chimiques soit par des éclaboussures, soit par des vapeurs. Les produits chimiques dangereux peuvent pénétrer dans le corps par l'ingestion de gaz, de poussières, de vapeurs, d'émanations, de liquides ou de solides. La poussière inhalée peut être avalée, et les aliments ou les cigarettes peuvent être contaminés s'ils ont été manipulés avec des mains sales.

#### 4.3.2. Protection contre les risques présentés par les produits chimiques dangereux, au niveau de l'entreprise

54. L'objectif essentiel de la réglementation en matière de sécurité et de santé au travail est la gestion des risques professionnels. Dans cette optique, les dangers et les risques doivent être évalués pour déterminer ce qui peut être nuisible aux travailleurs et aux biens matériels et pour mettre au point et appliquer les mesures de prévention et de protection appropriées. La méthode d'évaluation des risques en cinq étapes, élaborée par la Direction de la santé et de la sécurité (HSE) du gouvernement du Royaume-Uni, est reproduite dans la figure 1.

Figure 1. Evaluation des risques en cinq étapes



Source: Health and Safety Executive (HSE), Gouvernement du Royaume-Uni: *Five steps to risk assessment (L'évaluation des risques en cinq étapes)*, brochure INDG163(Rev.3), révisée en juin 2011, disponible à l'adresse suivante: <http://www.hse.gov.uk/pubns/indg163.pdf> (consultée le 30 juillet 2013).

55. Il est possible d'adapter la procédure d'évaluation des risques à la taille et au type d'activités de l'entreprise, ainsi qu'aux ressources et compétences disponibles. Des installations comme des usines chimiques exigent des évaluations spécifiques et mobilisent des ressources importantes et des compétences de haut niveau. Deux étapes de l'évaluation des risques qui sont essentielles pour la gestion des risques professionnels sont la détermination des valeurs limites d'exposition professionnelle et l'établissement d'une liste des maladies professionnelles. La plupart des pays industrialisés établissent et tiennent à jour des listes indiquant les valeurs limites d'exposition. Ces valeurs correspondent à des dangers chimiques, physiques (chaleur, bruit, rayonnement ionisant et non ionisant, froid) et biologiques. L'une des plus remarquables de ces listes, par sa portée et son dispositif

---

rigoureux de surveillance scientifique collégiale, est la liste des valeurs limites d'exposition de la Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH), qui est une référence pour les autres pays <sup>16</sup>. Un cas qui s'est récemment produit aux Etats-Unis concernait les dangers du bromure de n-propyle pour la santé d'ouvriers fabriquant des coussins dans une entreprise de la Caroline du Nord. Ce composé chimique, présent dans les adhésifs, est également utilisé par de nombreux travailleurs dans les ateliers de carrosserie, les teintureries et les usines de fabrication de matériel électronique de pointe. Le bromure de n-propyle est de plus en plus utilisé en remplacement du chlorure de méthylène, alors que l'on sait qu'il est tout aussi nocif. En effet, inhalé à de faibles doses sur de longues périodes, il peut provoquer des lésions neurologiques et causer l'infertilité. Des produits de substitution existent, mais ils coûtent plus cher. En Caroline du Nord, des facteurs multiples ont contribué à amplifier les effets du bromure de n-propyle, provoquant des atteintes graves à la santé des travailleurs. L'entreprise n'a pas pris les mesures de protection appropriées, en s'assurant par exemple de la bonne ventilation des locaux; et, comme le bromure de n-propyle ne faisait l'objet d'aucune norme de sécurité officielle, les autorités chargées de la sécurité n'ont pas pu la forcer à prendre les mesures nécessaires en lui infligeant des amendes ou en imposant l'installation de systèmes de sécurité tels que des appareils respiratoires. Ce cas illustre l'importance de l'établissement de valeurs limites d'exposition aux produits chimiques dangereux, couplé avec la mise en place d'un mécanisme d'application approprié <sup>17</sup>.

- 56.** Pour compléter le dispositif, on peut recourir à des moyens techniques visant à prévenir les dangers chimiques à la source et à empêcher le transfert de substances dangereuses. Il est ainsi possible de réduire le degré d'exposition des travailleurs. La première méthode de protection efficace contre toute substance chimique est la substitution: le produit dangereux est remplacé par un autre produit moins dangereux. Cela est particulièrement important lorsque les substances en question peuvent provoquer le cancer, porter atteinte aux fonctions reproductives ou déclencher des réactions allergiques. Le choix d'un procédé plus sûr ou l'abandon d'un ancien procédé dangereux pour un procédé moins risqué réduit efficacement les risques. Si les produits chimiques dangereux ne peuvent être remplacés, il faut empêcher l'exposition en fournissant une protection au travailleur: l'application du produit dangereux dans un local fermé ou le confinement du produit dangereux constitue une deuxième méthode efficace. Toutefois, il n'est pas toujours possible d'exécuter toutes les opérations dangereuses dans un espace clos. Une ventilation locale par aspiration, bien conçue, est une autre solution pour supprimer les polluants à la source. Dans les cas où il se révèle difficile ou impossible d'empêcher que des produits, des émanations, des poussières, des brouillards ou des particules présentant un danger pénètrent dans l'air à la source, il est possible d'installer un système de ventilation par dilution.
- 57.** Un comité de sécurité devrait être chargé de s'occuper régulièrement des questions de sécurité. Il pourrait prendre des mesures organisationnelles, à savoir évaluer les dangers des produits chimiques et définir des priorités concernant la sécurité dans l'organisation; mettre au point des plans d'urgence pour les dangers évalués; organiser un système de soins de santé au travail et des enquêtes périodiques; mettre en place des liens avec les autorités ou des laboratoires pour constituer un système de suivi des dangers chimiques et mesurer et/ou estimer, si nécessaire, l'exposition professionnelle à des produits chimiques; rassembler des études de cas concernant les accidents et maladies rapportés dans l'entreprise pour créer une base de mesures prioritaires permettant de maîtriser les dangers;

<sup>16</sup> BIT: *Informations de base pour l'élaboration d'un cadre d'action de l'OIT dans le domaine des substances dangereuses* (Genève, 2007).

<sup>17</sup> I. Urbina: «As OSHA emphasizes safety, long-term health risks fester», dans *The New York Times* (New York, NY), 31 mars 2013.

---

recenser les produits chimiques utilisés; obtenir des renseignements sur ces produits; recueillir des données et faire l'inventaire de tous les agents chimiques utilisés sur le lieu de travail; et faire participer les travailleurs à l'organisation de la sécurité, par exemple par l'intermédiaire de délégués à la sécurité et de comités de sécurité.

58. Les systèmes de gestion sont essentiels pour améliorer la sécurité et la santé au travail. Les *principes directeurs ILO-OSH 2001* reprennent la démarche tripartite de l'OIT et les principes définis dans ses instruments internationaux sur la sécurité et la santé au travail, en particulier la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981. Il y est indiqué que la participation des travailleurs est un élément essentiel du système de gestion de la sécurité et de la santé au travail dans l'organisation et il est demandé aux employeurs de «veiller à ce que les travailleurs et leurs représentants pour les questions de sécurité et de santé soient consultés, informés et formés sur tous les aspects de la sécurité et de la santé au travail qui se rapportent à leur cadre professionnel, y compris les mesures d'urgence»<sup>18</sup>.

#### **4.3.3. Protection contre les risques présentés par les produits chimiques dangereux, au niveau international**

59. Les réglementations qui ont été adoptées concernant la gestion des substances chimiques devraient contribuer à améliorer la sécurité et la santé des travailleurs par une information de meilleure qualité, par des moyens de communication améliorés entre employeurs et fournisseurs et par le retrait du marché des substances très dangereuses pour la santé et l'environnement. On peut citer, à titre d'exemple, la réglementation REACH (concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances) de l'Union européenne, qui est entrée en vigueur en 2007 afin d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques potentiellement associés aux produits chimiques.
60. La réglementation REACH laisse à l'industrie le soin d'évaluer et de gérer les risques engendrés par les produits chimiques et de communiquer des informations sur la sécurité aux utilisateurs. Avant le 31 mai 2013, les fabricants et importateurs avaient l'obligation générale de demander l'enregistrement de leurs produits auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) pour chaque substance fabriquée ou importée en quantités égales ou supérieures à 1 000 tonnes par an et par entreprise. Le 31 mai 2013, une nouvelle phase a débuté, qui concerne les quantités plus faibles de substances comme celles qui sont fabriquées ou commercialisées dans l'Union européenne en quantités égales ou supérieures à 100 tonnes par an. En outre, la mise en œuvre du SGH dans les Etats membres de l'Union européenne est à présent obligatoire avec l'entrée en vigueur du règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges dans le cadre de la réglementation REACH<sup>19</sup>.
61. Un certain nombre de substances chimiques, pour lesquelles on dispose de données suffisantes en matière de danger et d'exposition, se révèlent particulièrement préoccupantes. Les Etats Membres de l'OIT se servent de la *Liste des maladies*

<sup>18</sup> BIT: *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail: ILO-OSH 2001* (Genève, 2001), section 3.2.

<sup>19</sup> Commission européenne: *CLP/SGH – Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges*, [http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/chemicals/classification/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/chemicals/classification/index_fr.htm) (consulté le 30 juillet 2013).

---

*professionnelles (révisée en 2010)* <sup>20</sup> pour dresser et tenir à jour leurs propres listes nationales de maladies professionnelles. Bon nombre d'entre eux ont établi une liste de valeurs limites d'exposition professionnelle qui déterminent les niveaux de concentration des substances chimiques auxquelles les travailleurs peuvent être exposés (par inhalation, par ingestion ou par voie cutanée) pendant des périodes de temps données sans courir de risques. Ces valeurs limites peuvent être contraignantes ou indicatives. L'adoption de la réglementation REACH ne modifie pas l'obligation qui est faite aux employeurs de protéger les travailleurs d'une exposition aux produits chimiques. Cette réglementation exige des fabricants et des fournisseurs qu'ils mettent au point des doses dérivées sans effet (DNEL) du point de vue de la santé. Celles-ci sont utilisées pour établir des mesures de gestion des risques qui doivent être communiquées aux employeurs et aux travailleurs. Les DNEL sont valables pour toutes les voies d'exposition (par inhalation, par ingestion ou par voie cutanée), et pour les travailleurs comme pour les consommateurs. Dans l'Union européenne, les employeurs doivent encore se conformer aux valeurs limites d'exposition professionnelle définies dans le cadre du précédent instrument, la Directive 98/24/CE du 7 avril 1998 sur les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail <sup>21</sup>.

62. Ces règlements et d'autres instruments concernant la gestion de produits chimiques devraient favoriser l'application de bonnes pratiques chez les utilisateurs et les travailleurs du secteur et encourager la mise en œuvre des précautions recommandées actuellement pour réduire au minimum l'exposition aux dangers. A cette fin, les utilisateurs et les travailleurs doivent être correctement informés, par les fabricants et les fournisseurs, sur ces produits chimiques et sur les mesures de gestion des risques qui sont appliquées, tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, insiste sur le fait que l'information doit être transmise aux utilisateurs par les fabricants et doit circuler entre tous les mandants de l'OIT.
63. Plusieurs pays ont promulgué des règlements sur la protection de l'environnement et les produits chimiques. En Chine, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2013, les entreprises sont tenues de communiquer au ministère de la Protection de l'environnement des données concernant les effets des produits chimiques sur l'environnement <sup>22</sup>. Des efforts sont déployés pour réunir des informations de meilleure qualité sur les effets des produits chimiques, par exemple dans le cadre de la réglementation REACH de l'Union européenne ou de réglementations nationales sur les substances chimiques, comme la nouvelle législation chinoise en la matière, la loi des Etats-Unis réglementant les substances toxiques, le Plan de gestion des produits chimiques du Canada et la loi japonaise réglementant les substances chimiques; toutefois les données se limitent à des produits chimiques particuliers. Les nouveaux matériaux, comme ceux qui sont issus des nanotechnologies, posent des problèmes supplémentaires. La liste toujours plus longue des applications des nanomatériaux concerne les produits cosmétiques, les emballages alimentaires, les vêtements, les désinfectants, les traitements de surface et les peintures. En 2010, on estimait à 400 000 le nombre de travailleurs employés dans le secteur des nanotechnologies dans le monde; ils

<sup>20</sup> BIT: *Liste des maladies professionnelles (révisée en 2010)*, [http://www.ilo.org/safework/info/publications/WCMS\\_125137/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/safework/info/publications/WCMS_125137/lang--en/index.htm) (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>21</sup> Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail: Directive 98/24/CE du 7 avril 1998 sur les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, <https://osha.europa.eu/en/legislation/directives/exposure-to-chemical-agents-and-chemical-safety/osh-directives/75> (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>22</sup> W. Beacham: «GlobalChem 2013: Chemical regulation goes global», dans *ICIS Chemical Business* (Sutton, Surrey), 22 fév. - 3 mars 2013, pp. 11-12.

---

devraient être 6 millions en 2020<sup>23</sup>. Selon le rapport intitulé *Global chemicals outlook: Towards sound management of chemicals*, publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), seule une infime partie des 140 000 produits chimiques disponibles sur le marché ont été analysés de façon approfondie afin de déterminer leurs effets sur la santé et l'environnement<sup>24</sup>. L'OCDE estime, quant à elle, que le partage d'informations sur l'évaluation des produits chimiques permettrait aux gouvernements et à l'industrie chimique d'économiser environ 210 millions de dollars E.-U. par an. Cet échange d'informations serait particulièrement utile pour évaluer la sécurité de substances chimiques produites en grandes quantités, qui sont pour la plupart fabriquées et commercialisées dans de très nombreux pays<sup>25</sup>.

- 64.** Le SGH et la convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, sont des outils importants auxquels les pays peuvent avoir recours pour mettre en place des systèmes nationaux de communication d'informations sur les dangers chimiques: ils fournissent une base pour l'élaboration de programmes complets de sécurité chimique, représentent une étape essentielle de l'harmonisation de ces systèmes nationaux dans le monde et peuvent contribuer à une amélioration considérable de la sécurité chimique dans tous les secteurs visés.
- 65.** Le SGH est le fruit d'une démarche homogène et cohérente visant à déterminer les dangers chimiques et à fournir des informations sur ces dangers et sur les mesures à appliquer pour protéger les utilisateurs ou les autres personnes susceptibles d'y être exposées. Le système est structuré de sorte qu'on puisse retenir des éléments appropriés aux fins de classification et de communication, qui tiennent compte des populations cibles. Le SGH:
- améliore la protection de la santé humaine et de l'environnement grâce à un système de communication des dangers facile à comprendre à l'échelle internationale;
  - fournit un cadre reconnu aux pays qui n'ont pas de système;
  - réduit la nécessité d'effectuer des essais et des évaluations des produits chimiques; et
  - facilite le commerce international des produits chimiques dont les dangers ont été correctement évalués et identifiés à l'échelle internationale.
- 66.** L'OIT participe aux travaux du Comité d'experts de l'ONU du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (UNCETDG/GHS). Elle constitue, avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) dans le cadre du Programme UNITAR/OIT de renforcement des capacités sur le SGH, le centre de coordination du renforcement des capacités. Le programme a notamment pour objectifs de renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition pour que ceux-ci puissent effectivement mettre en

<sup>23</sup> V. Murashov: «WHO guidelines on nano-materials and workers' health», dans *African Newsletter on Occupational Health and Safety* (Helsinki, Finnish Institute of Occupational Health), vol. 22, n° 3, déc. 2012, pp. 64-65.

<sup>24</sup> PNUE: *Global chemicals outlook: Towards sound management of chemicals* (Rapport de synthèse en français: *Vers une gestion rationnelle des produits chimiques*) (Nairobi, 2013).

<sup>25</sup> A. Jagger: «New era in chemical management», dans *ICIS Chemical Business* (Sutton, Surrey), 6-12 déc. 2010, pp. 21-22.

---

œuvre le SGH et d'atténuer les effets nuisibles de l'utilisation des produits chimiques dangereux pour l'environnement et la santé <sup>26</sup>.

67. De nombreux pays producteurs de produits chimiques en Asie, parmi lesquels l'Indonésie, la Malaisie et le Viet Nam, examinent la possibilité d'établir des prescriptions relatives à la soumission de fiches de données de sécurité et à l'étiquetage des produits, en application du SGH. En République de Corée, la législation régissant l'enregistrement et l'évaluation des produits chimiques exige la notification des produits chimiques fabriqués ou importés en quantités supérieures à une tonne. Les produits chimiques dont l'évaluation est prioritaire et les nouvelles substances devront faire l'objet d'un enregistrement dans les huit ans à compter de 2015. L'Inde dresse actuellement l'inventaire de plusieurs milliers de produits chimiques destinés à l'exportation <sup>27</sup>.
68. Le présent chapitre montre que la collaboration et la coordination doivent être favorisées entre les initiatives volontaires et les accords multilatéraux sur l'environnement, tout particulièrement en ce qui concerne la promotion de la ratification et de l'application des instruments relatifs à la sécurité et à la santé au travail et pour ce qui est de la mise en œuvre du SGH.

<sup>26</sup> Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR): *The GHS and the Global Partnership: A success story from Rio to Rio: Achievements, lessons learned and future directions (Le SGH et le partenariat global: L'histoire d'un succès de Rio à Rio: Réalisations, enseignements et orientations futures)* (Genève, 2012).

<sup>27</sup> W. Beacham: «GlobalChem 2013: Chemical regulation goes global», dans *ICIS Chemical Business* (Sutton, Surrey), 22 fév. - 3 mars 2013, pp. 11-12.

---

## 5. Relations professionnelles

69. Le présent chapitre porte sur les relations entre les travailleurs et les employeurs – et les organisations qui les représentent – dans l'industrie chimique. L'une des incidences visibles de la crise économique mondiale sur les relations professionnelles dans ce secteur est l'approche réaliste adoptée rapidement par les partenaires sociaux pour faire face aux défis immédiats qui se posent à eux, ainsi que pour prendre des mesures destinées à prévenir les difficultés à venir, en recourant à des mécanismes de dialogue social aux niveaux national et international. Il a été démontré, dans plusieurs cas, que les pratiques en matière de relations professionnelles dans le secteur de la chimie permettaient de remédier, par des solutions à l'amiable, à de nombreuses situations difficiles.

### 5.1. Le rôle de la négociation collective sectorielle

70. Le rôle de la négociation collective au niveau sectoriel a fait l'objet d'une attention croissante dans l'industrie chimique, compte tenu de la très grande diversité des situations dans lesquelles se trouvent les entreprises. L'industrie chimique allemande a démontré qu'il était possible de préserver un système de conventions collectives sectorielles clairement établies, tout en répondant aux exigences de flexibilité accrue de la part des entreprises, comme ce fut le cas lors de la négociation collective entre la Fédération allemande des associations des employeurs de la chimie (BAVC) et le Syndicat allemand de l'industrie chimique (IG BCE). Quatre principales «clauses d'ouverture» ont été ajoutées aux conventions de l'industrie chimique allemande. En 1994, un «corridor» du temps de travail a été mis en place, qui permet aux entreprises d'allonger ou de raccourcir de 2,5 heures la durée du travail, fixée à 37,5 heures par semaine. En 1995, les parties concernées ont convenu de l'adoption d'une clause d'ouverture concernant les primes annuelles. En 1997, un «corridor salarial» a été mis en place, qui permet aux entreprises, dans certaines conditions, de réduire de 10 pour cent au plus, et pendant une période limitée, la rémunération établie par une convention collective. Puis, en 2011, les parties concernées ont conclu un accord qui comprend notamment une clause permettant soit d'avancer l'augmentation de salaire d'un mois, soit de la retarder de deux mois au plus<sup>1</sup>.

### 5.2. Faire face au vieillissement de la main-d'œuvre

71. Le vieillissement de la population constitue l'un des aspects les plus notables de l'évolution démographique mondiale, une hausse de la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus par rapport à la population étant anticipée dans tous les pays pour les décennies à venir. Il est prévu que, d'ici à 2050, le nombre des personnes âgées de 60 ans et plus s'élève à 2 milliards, contre 680 millions aujourd'hui. Lorsque la part des jeunes stagne et que celle des personnes âgées augmente, la taille relative du segment de la population active (entre 15 et 64 ans) diminue. Le rapport entre la population en âge de travailler et le reste de la population a chuté au Japon et en Europe et commence à baisser aux États-Unis. Ce rapport a atteint un pic en Chine, mais baissera bientôt, tout comme en

<sup>1</sup> R. Bispinck et T. Schulten: *Sector-level bargaining and possibilities for deviations at company level: Germany* (Dublin, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), 2011).

---

Fédération de Russie. Le Brésil suit de près la même tendance, puisque ce ratio devrait y atteindre une valeur maximale aux alentours de 2020<sup>2</sup>.

72. En 2008, les partenaires sociaux de l'industrie chimique allemande ont signé une convention collective destinée à favoriser un passage en douceur du travail à la retraite et un maintien des travailleurs âgés dans la population active. Cette convention permet à l'employeur et au comité d'entreprise de conclure un accord qui peut prévoir un allongement du temps de travail, un départ progressif à la retraite ainsi que des plans de retraite partielle<sup>3</sup>. L'industrie chimique doit continuer à prendre des mesures pour faire face au vieillissement de la main-d'œuvre.

### 5.3. Sous-traitance et convention collective

73. De nos jours, il est fait appel à la sous-traitance pour un grand nombre de professions dans l'industrie chimique. Au Brésil, les travailleurs en sous-traitance représentaient près de la moitié de la main-d'œuvre de ce secteur (48 pour cent) en 2009<sup>4</sup>. En mars 2013, le syndicat des travailleurs d'Unilever en Afrique du Sud a organisé un arrêt de travail pour manifester sa solidarité avec les employés d'Unilever aux Pays-Bas. En 2012, Unilever avait conclu avec Sodexo un accord de sous-traitance des services de gestion des installations de l'entreprise en Europe<sup>5</sup>.
74. Selon IndustriALL, les problèmes liés à la sous-traitance peuvent se résoudre dans le cadre d'un dialogue social bipartite. Lors d'un séminaire de la Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) – qui fait maintenant partie d'IndustriALL –, organisé en novembre 2010 en Inde, il a été mentionné que tous les salaires moyens indiqués par des travailleurs en sous-traitance employés en Inde par BASF, GAG, Goodyear, Holcim, Lafarge, Rhodia et d'autres entreprises du secteur de la chimie étaient inférieurs à ceux considérés comme suffisants pour subvenir aux besoins d'une famille. Il a été en outre établi que les travailleurs en sous-traitance représentaient 25 à 60 pour cent environ de la main-d'œuvre du secteur. Le salaire moyen de ces travailleurs variait de 4 000 à 6 000 roupies indiennes (environ 75 à 120 dollars E.-U.), alors que le salaire vital est fixé à 15 000 roupies (environ 280 dollars E.-U.).
75. Plusieurs cas portent à croire que la négociation collective constitue un moyen efficace de relever les défis posés par la sous-traitance. En 2010, un accord a été conclu au secrétariat au Travail de São Paulo entre BASF et les travailleurs de l'industrie chimique de Guaratinguetá, qui vise à réglementer le recours aux travailleurs en sous-traitance et qui oblige l'entreprise à octroyer à ce type de travailleurs les mêmes salaires et avantages que ceux dont bénéficient les travailleurs titulaires qu'elle emploie directement. Le non-respect

<sup>2</sup> D. E. Bloom et A. Sousa-Poza: «Aging and productivity: Introduction», dans *Labour Economics* (Amsterdam, Elsevier), vol. 22, 2013, pp. 1-4.

<sup>3</sup> O. Stettes: «Social partners sign new package of agreements for chemicals industry», dans *Observatoire européen des relations industrielles en ligne (EIROnline)*, 3 juin 2008. Voir aussi: S. Vogel: «Chemicals agreement aims to motivate older workers», dans *Observatoire européen des relations industrielles en ligne (EIROnline)*, 10 fév. 2012.

<sup>4</sup> Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM): *Contract and agency labour campaign* (Genève, 2011).

<sup>5</sup> IndustriALL Global Union: «Solidarité des travailleurs sud-africains d'Unilever avec leurs collègues néerlandais», communiqué de presse, 21 mars 2013.

---

de cet accord sera sanctionné d'une amende de 500 reais brésiliens (environ 250 dollars E.-U.) par travailleur et par jour <sup>6</sup>.

#### 5.4. Dialogue social et accords-cadres à l'échelle mondiale

76. Le dialogue social au niveau mondial prend de plus en plus d'importance dans l'industrie chimique, ce qui permet de promouvoir de bonnes relations de travail dans ce secteur. Dans les conclusions de la Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social sur la restructuration et ses effets sur l'emploi dans les industries chimique et pharmaceutique (Genève, 24-27 oct. 2011), il est indiqué que:

Les participants ont noté et accueilli favorablement l'accord bilatéral intitulé: «Starting Global Social Dialogue in the Chemical Industry» (Entamer un processus de dialogue social mondial dans l'industrie chimique) (Déclaration de Genève), adopté à Genève le 26 mai 2011 entre le Comité international des relations professionnelles des employeurs de l'industrie chimique (LRC) et la Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) [qui fait maintenant partie d'IndustriALL]. La Déclaration de Genève n'a pas force obligatoire pour les gouvernements <sup>7</sup>.

77. Dans le cadre de cette évolution vers un dialogue social à l'échelle mondiale, des accords-cadres internationaux (ACI) ont été conclus dans le but d'instaurer des relations professionnelles harmonieuses au sein d'entreprises présentes dans plusieurs pays. Les ACI constituent un élément en constante évolution du dialogue social dans les entreprises multinationales; partout dans le monde, ils fournissent des solutions innovantes et faisant l'objet d'un consensus social, en s'appuyant sur les conventions et les recommandations de l'OIT. Les ACI sont négociés au niveau mondial entre des syndicats et une entreprise multinationale et établissent des mécanismes de contrôle entre IndustriALL et les multinationales. IndustriALL a conclu 42 ACI avec les entreprises suivantes: Aker, AngloGold, BMW, Bosch, Brunel, Daimler, EADS, EDF, Electrolux, Endesa, Eni, Evonik, Ford, Freudenberg, GDF Suez, GEA, Indesit, Inditex, Lafarge, Leoni, Lukoil, MAN, Mann+Hummel, Mizuno, Norsk Hydro, Norske Skog, Petrobras, Prym, PSA Peugeot Citroën, Renault, Rheinmetall, Rhodia, Röchling, Saab, SCA, Siemens, SKF, Statoil, Umicore, Vallourec, Volkswagen et ZF <sup>8</sup>.

78. Les ACI peuvent notamment avoir les avantages suivants:

- favoriser la compréhension des difficultés et leur résolution, en permettant par exemple de déterminer et d'élaborer les mesures nécessaires à l'anticipation et à la gestion des changements;
- promouvoir de nouveaux modes de réflexion pour la direction et les employés, et notamment une approche qui permette d'anticiper les changements et une stratégie de préservation de l'égalité des chances;

<sup>6</sup> ICEM: *Contract and agency labour campaign* (Genève, 2011).

<sup>7</sup> BIT: *Réunion tripartite sur la promotion du dialogue social sur la restructuration et ses effets sur l'emploi dans les industries chimique et pharmaceutique* (Genève, 24-27 oct. 2011), *Note sur les travaux* (Genève, 2012), [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_dialogue/---sector/documents/meetingdocument/wcms\\_175688.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/meetingdocument/wcms_175688.pdf) (consulté le 30 juillet 2013).

<sup>8</sup> IndustriALL Global Union: *Accords-cadres mondiaux*, <http://www.industrialunion.org/fr/themes/confronter-le-capital-mondial/accords-cadres-mondiaux> (consulté le 30 juillet 2013).

- constituer un élément moteur pour la mise en œuvre de mesures concernant des questions sociales et favoriser l'application de principes de gestion adaptés dans l'ensemble du groupe;
- donner corps au rôle des organes représentatifs de la société mère et lier plus étroitement ces organes aux avancées réalisées aux niveaux national et/ou local;
- améliorer la compréhension et la confiance mutuelles entre les représentants des employeurs et des travailleurs aussi bien au niveau transnational qu'à des niveaux inférieurs<sup>9</sup>.

79. Les ACI peuvent jouer un rôle important, en particulier si la stratégie est axée sur des entreprises où les relations professionnelles sont déjà bonnes dans leur pays d'origine, si les entreprises sont engagées dans un processus d'expansion et si leurs dirigeants sont convaincus de l'utilité de ces accords en tant qu'outils de gestion des risques<sup>10</sup>.

## 5.5. Initiatives volontaires

80. La souplesse qui caractérise les initiatives volontaires peut servir à accroître la conformité réglementaire dans la chaîne logistique. Les initiatives volontaires dans l'industrie chimique peuvent favoriser la cohérence des comportements et des politiques dans l'ensemble d'une entreprise multinationale, tout en laissant la possibilité aux entreprises du secteur de s'adapter aux cultures et aux traditions locales. La souplesse procure divers avantages aux PME. D'une part, il peut arriver que les PME manquent des ressources nécessaires pour élaborer des programmes qui soient conformes à des réglementations complexes; d'autre part, il faut que les initiatives volontaires constituent, dans la pratique, un investissement rentable pour que les PME soient incitées à en lancer davantage. Si l'appui accordé aux initiatives volontaires au sein des PME doit chercher à mettre à profit la motivation basée sur les valeurs et à y répondre, il faut cependant que ces initiatives permettent de résoudre des problèmes réels entre les employeurs et les travailleurs; elles doivent donc rester concrètes et orientées sur les résultats<sup>11</sup>. Ces initiatives doivent également être bien comprises et remises dans leurs divers contextes aux niveaux national et régional<sup>12</sup>. L'encadré 1 présente la définition de la responsabilité sociale des entreprises donnée par le BIT.

<sup>9</sup> Commission européenne: *Transnational company agreements: Realising the potential of social dialogue*, document de travail des services de la Commission SWD(2012), 264 version finale (Bruxelles, 2012).

<sup>10</sup> K. Papadakis (dir. de publication): *Shaping global industrial relations: The impact of international framework agreements* (Genève, BIT, 2011).

<sup>11</sup> Commission européenne: *Opportunité et responsabilité: Comment aider les PME à intégrer les questions sociales et environnementales dans leurs activités* (Bruxelles, 2007).

<sup>12</sup> L. Preuss, A. Haunschild et D. Matten: «The rise of CSR: Implications for HRM and employee representation», dans *The International Journal of Human Resource Management* (Oxford, Taylor & Francis), vol. 20, n° 4, avril 2009, pp. 953-973.

**Encadré 1**  
**Responsabilité sociale des entreprises selon le BIT**

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) traduit la façon dont les entreprises prennent en considération les effets de leurs activités sur la société et affirment leurs principes et leurs valeurs tant dans l'application de leur méthodes et procédés internes que dans leurs relations avec d'autres acteurs. La RSE est une initiative volontaire dont les entreprises sont le moteur et se rapporte à des activités dont on considère qu'elles vont plus loin que le simple respect de la loi.

Cette question ainsi que le rôle des entreprises dans la société font l'objet de nombreux débats. Certains craignent que les initiatives des entreprises en matière de RSE ne suscitent des attentes bien supérieures à ce qui pourrait être considéré comme le rôle légitime d'une entreprise dans la société: la RSE ne peut pas se substituer à celle des pouvoirs publics. Si d'autres acceptent la primauté donnée à la loi et à la mise en application de celle-ci, ils notent que la RSE ne devrait pas être confondue avec ce que la société estime être les responsabilités sociales des entreprises: la RSE est une notion définie de manière volontaire qui recouvre des responsabilités établies unilatéralement par la direction d'une entreprise.

Source: BIT: *Initiative focale sur la responsabilité des entreprises (RSE)*, document du Conseil d'administration, 295<sup>e</sup> session, Genève, mars 2006, GB.295/MNE/2/1, p. 1.

- 81.** Les initiatives volontaires présentent cependant certains inconvénients. Ainsi, il arrive souvent qu'elles ne comprennent pas de mécanismes de contrôle, de vérification et d'application de mesures de mise en conformité<sup>13</sup>. Elles peuvent néanmoins contribuer grandement à la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi (1998). Elles peuvent en outre constituer une fondation solide pour la promotion de cette déclaration, mais à deux conditions: que les principes des droits fondamentaux au travail soient appliqués, avec l'appui d'autorités nationales telles que les services d'inspection du travail; et que des organisations de travailleurs et d'employeurs fortes et indépendantes puissent maintenir le dialogue social. Les initiatives volontaires ne doivent pas être considérées comme une solution de rechange, mais comme un complément de la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, par le biais de la négociation collective<sup>14</sup>.
- 82.** En conclusion, le dialogue social peut être un moyen efficace de remédier aux conséquences négatives d'ordre économique, social et politique de la crise financière mondiale qui persiste et de renforcer la confiance entre les mandants tripartites en vue d'affronter les défis actuels et à venir de l'industrie chimique. Comme il est indiqué dans le Pacte mondial pour l'emploi, «[e]n particulier lors de fortes tensions sociales, il est fondamental de renforcer le respect et l'utilisation des mécanismes du dialogue social, notamment la négociation collective, à tous les niveaux, si besoin est»<sup>15</sup>. Il convient de trouver un juste équilibre entre les initiatives volontaires et les lois et règlements nationaux et internationaux. Les gouvernements comme les organisations d'employeurs et de travailleurs ont chacun un rôle essentiel à jouer dans ce domaine.

<sup>13</sup> N. Acutt: *Perspectives on corporate responsibility: The South African experience with voluntary initiatives*, Centre for Social and Economic Research on the Global Environment (CSERGE), document de travail ECM 03-05 (Norwich, University of East Anglia, 2003).

<sup>14</sup> L. A. Compa: «Corporate social responsibility and workers' rights», dans *Comparative Labor Law and Policy Journal* (Chicago, IL, University of Illinois), vol. 30, n° 1, 2008, pp. 1-10.

<sup>15</sup> BIT: *Surmonter la crise: Un Pacte mondial pour l'emploi*, adopté à 98<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, Genève, 19 juin 2009, paragr. 15, [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_115076.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_115076.pdf) (consulté le 30 juillet 2013).